

Association valaisanne d'études généalogiques (AVEG)
Walliser Vereinigung für Familienforschung (WVFF)
Case postale 58, 1951 Sion

COMITÉ - VORSTAND

Président - Präsident

Philippe Terrettaz, 1913 Saillon, Tél. 026 / 44'22'25

Vice-président et bibliothécaire - Vizepräsident und Bibliothekar

Bernard Truffer, Archives cantonales, Rue des Vergers 9, 1950 Sion, Tél. 027/60'46'05

Secrétaire - Sekretär

Jean-Charles Fellay, C. P. 16, 1933 Sembrancher, Tél. 026 / 85'22'20

Caissier - Kassier

Freddy Avanthay, Chalet Lou z'Ayêts, 1874 Champéry,
Tél. privé 025 / 79'16'71 - Tél. prof. 025 / 70'71'31

Responsable activités Bas-Valais - Verantwortlich Aktivität Unterwallis

Colette Héritier, Condémines 57, 1950 Sion, Tél. 027 / 22'53'69

Mireille Cottagnoud, C. P. 38, 1963 Vétroz, Tél. 027 / 36'17'53

Responsables activités Haut-Valais - Verantwortlich Aktivität Oberwallis

Paul Heldner, Napoleonstrasse 35, 3902 Glis, Tél. 028 / 23'35'38

COMMISSION DE RÉDACTION / REDAKTIONSKOMMISSION

Bernard Truffer, Archives cantonales, Rue des Vergers 9, 1950 Sion, Tél. 027/60'46'05

Anne-Gabrielle Bretz-Héritier, La Chervignine, 1965 Savièse, Tél. 027 / 25'19'35

Antoine Gauye, Petit-Chasseur 100, 1950 Sion, Tél. 027 / 22'02'39

Cotisation annuelle - Jahresbeiträge :

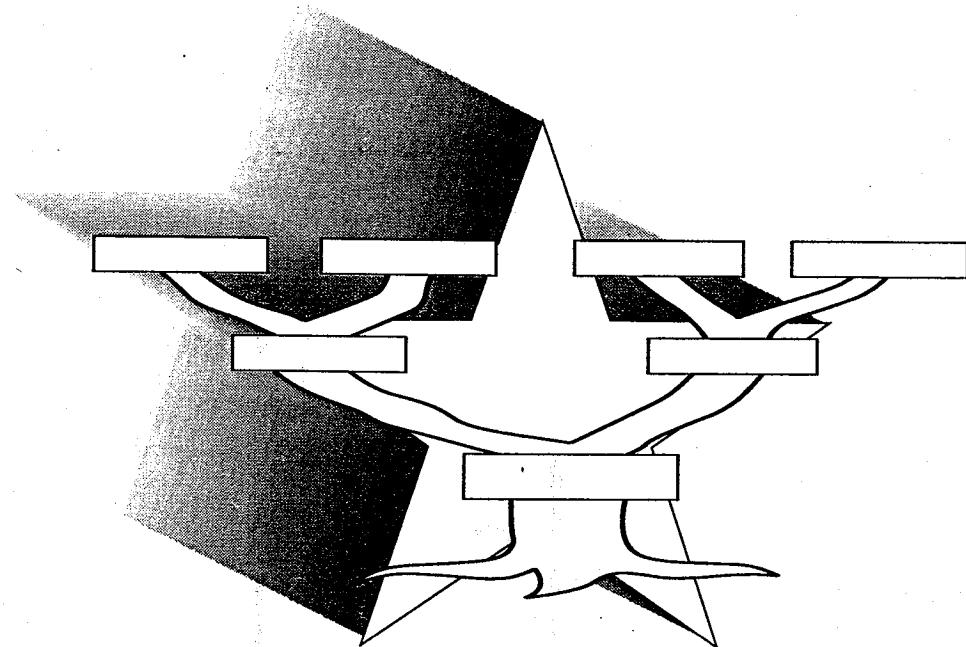
20.- Fr. pour les membres individuels - für Einzelmitglieder

50.- Fr. pour les membres collectifs - für Kollektiv-Mitglieder

Cotisation d'entrée - Eintrittsgebühr **20.- Fr.**

Banque Cantonale du Valais à Sion - compte T 0183 11 18

Walliser Kantonalbank in Sitten - Konto T 0183 11 18



**ASSOCIATION VALAISANNE D'ETUDES GENEALOGIQUES
WALLISER VEREINIGUNG FÜR FAMILIENFORSCHUNG**

BULLETIN 4

**Sion / Sitten
1994**

SOMMAIRE - INHALTSANGABE

1	Editorial	La commission de rédaction
1	Editorial	Die Redaktionskommission
2	Le billet du Président	Jean Bützberger
3	<i>Der Präsident hat das Wort</i>	Jean Bützberger
4-6	Généalogie et succession	Philippe Terrettaz
7-8	<i>Neue Wappen : Kamano, Tilibs, Corsten</i>	Bernard Truffer
8	Nouvelles armoiries: Girolamo	
9	Les recensements (complément)	Philippe Terrettaz
10-11	Coin du lecteur / Bücherecke	Bernard Truffer
11	Avis de recherche	
12-18	Les reconnaissances foncières	Hans-Robert Ammann
19-25	<i>Die Lehenserkanntsse</i>	Hans-Robert Ammann
26-28	Des arbres valaisans pour Bex	Pierre-Yves Pièce
29	Enquête généalogique	Philippe Terrettaz
30	<i>Genealogische Umfrage</i>	Philippe Terrettaz
31-34	Tableaux de l'enquête	
35	Nouvelles de l'informatique	Philippe Terrettaz
36	Mots croisés 5	Michel Savioz
37	Solution des mots croisés 4	
37	Nouveaux membres de l'AVEG au 29 octobre 1994	
	<i>Neue Mitglieder der WVFF am 29. Oktober 1994</i>	
38	Comité et commission de rédaction	
38	<i>Vorstand und Redaktionskommission</i>	

EDITORIAL

par la commission de rédaction

L'AVEG a fêté son premier lustre et ses membres toujours plus nombreux et toujours si actifs prouvent l'intérêt pour la généalogie dans notre beau Valais. Depuis sa fondation notre association a pu compter sur le dévouement sans faille d'un comité actif et généreux.

Arrivés bientôt au terme de leur mandat statutaires trois des pionniers de la première heure ont manifesté le désir de rentrer dans le rang. Jean Bützberger, président, Evelyne Savioz, secrétaire et Marthe Carron, membre, quittent ainsi les instances faîtières de l'AVEG après une période de mise en route de la société où le travail n'a pas manqué. L'AVEG leur doit beaucoup. Il ne conviendrait pas de relever les mérites de chacun, nous connaissons tous leur engagement pour la généalogie et pour notre société plus particulièrement. Nous leur disons simplement MERCI. Nos remerciements vont aussi à ceux qui, aux côtés des anciens du comité, ont accepté de reprendre le flambeau pour que soit assurée la pérennité de notre association.

La commission de rédaction vous présente à nouveau les rubriques habituelles ainsi qu'une large palette d'articles intéressants. Il s'agit en premier lieu -comme ces années passées- d'aides appréciées pour vos recherches. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos recherches en 1995 !

der Redaktionskommission

Die WVFF konnte im Herbst ihr fünfjähriges Bestehen feiern. Die Zahl der Mitglieder wächst ständig und ihre rege Teilnahme an den Anlässen ist uns Beweis für das wache Interesse an der Familienforschung in unserem Kanton. Seit ihrer Gründung konnte unsere Vereinigung auf die hingebungsvolle Arbeit des Vorstandes zählen. Drei Mitglieder dieses Vorstandes haben nun kurz vor Ablauf ihres Mandates beschlossen, sich zurückzuziehen: der Präsident Jean Bützberger, die Sekretärin Evelyne Savioz und Marthe Carron verlassen die Leitung der WVFF nach arbeitsreichen Jahren, in denen es galt, die Vereinigung in Gang zu bringen. Wir danken ihnen viel. Es ist dies nicht der Ort, die Verdienste jedes einzelnen hervorzuheben, ihr Einsatz für die Familienforschung und ganz besonders für unsere Vereinigung ist zur Genüge bekannt. Wir sagen ihnen einfach Vergelts Gott.

Unser Dank gilt auch bereits denen, die sich bereiterklärt haben, sich an der Seite der verbleibenden Vorstandsmitglieder der ersten Stunde einspannen zu lassen, um den Fortbestand unserer Vereinigung zu sichern.

Die Redaktionskommission legt ihnen neben den üblichen Rubriken wiederum einen bunten Strauss von Artikeln vor. Wie in den letzten Jahren handelt es sich in erster Linie um Arbeitshilfen, die -so hoffen wir- willkommen sind.

Allen sei ein erfolgreiches Forscherjahr gewünscht !

LE BILLET DU PRÉSIDENT

par Jean Bützberger

Quel plaisir pour moi de pouvoir affirmer dans mon dernier billet de président que notre jeune association se porte merveilleusement bien. Eh oui! le nombre de nos membres a encore augmenté et vous êtes toujours plus nombreux à participer à nos manifestations. Tout ceci prouve que le monde de la généalogie, qui se penche sur le passé des gens et des lieux, a un bel avenir devant lui. Votre présence lors des manifestations de l'année écoulée est là pour prouver votre intérêt.

Le bulletin numéro 3, comme les précédents, se voulait être le trait d'union entre nous et il a répondu à nos attentes. Les traditionnelles rencontres de printemps ont connu de beaux succès. La manifestation dans le Valais romand nous a permis de découvrir Hérémence et son histoire dans une chaleureuse ambiance et face à une nombreuse participation. Succès également pour la rencontre dans le Haut-Valais pour découvrir Viège et ses richesses. Fructueux aussi l'échange à Bex, en mai, avec nos amis du Cercle vaudois d'études généalogiques. En juin, la conférence «cantonale» à la Maison Supersaxo, de Monsieur Amman, adjoint aux Archives de l'Etat, a captivé l'attention des participants à propos des «reconnaisances féodales et leur utilité pour la recherche généalogique». Enfin, malgré le temps maussade, la sortie familiale, qui marquait notre 5e anniversaire le 24 septembre à Aoste, permettra à chacun de garder le meilleur souvenir de cette escapade chez nos amis valdôtains. Les stamms encore, le 2e mercredi de chaque mois, de 18h30 à 19h30 au Café de la Croisée à Sion, favorisent les rencontres

où chacun peut partager ses expériences généalogiques.

Avant de clore ce petit mot, j'aimerais vous dire que ce n'est pas sans un sentiment d'émotion que j'ai présenté pour des raisons professionnelles ma démission comme président fondateur de l'AVEG. J'ai participé pendant près de huit ans à toutes les joies qui nous ont conduit des fonts baptismaux de l'AVEG jusqu'à ce jour. J'ai vécu des moments que je n'oublierai pas.

Il me reste l'agréable devoir de remercier toutes celles et ceux qui par leur engagement permettent à l'AVEG de poursuivre ses activités avec qualité. Merci à M. Bernard Truffer, vice-président fondateur de l'AVEG et archiviste cantonal, dont l'aide et les conseils me furent si précieux. Mes remerciements vont aussi aux autres membres fondateurs et membres du comité, Mesdames Marthe Carron, Evelyne Savioz, Messieurs Freddy Avanthay, Paul Heldner et Hermann Imboden - remplacé au comité, il y a deux ans, par Monsieur Philippe Terrettaz - qui m'ont aidé dans ma tâche, et sans qui l'AVEG n'aurait probablement pas vu le jour et n'aurait pas atteint la vitesse de croisière qui est la sienne aujourd'hui.

Au nouveau comité et tout spécialement à mon successeur M. Philippe Terrettaz, j'adresse mes voeux pour que leur nouvelle fonction leur donne pleine satisfaction et les assure de mon indéfectible amitié.

Bonne Année 1995 et que vive l'AVEG...

DER PRÄSIDENT HAT DAS WORT

Jean Bützberger

Mit Genugtuung kann ich in meinem letzten Präsidentenschreiben feststellen, dass es unserer jungen Vereinigung blendend geht. Die Mitgliederzahl hat sich erneut vergrössert und die Teilnahme an unsren Veranstaltungen wird immer erfreulicher. Die Familienforschung hat im Wallis fürwahr noch eine schöne Zukunft vor sich.

Das Bulletin, als Bindeglied unter den Mitgliedern geschaffen, entsprach auch in seiner dritten Ausführung unseren Erwartungen. Ihre Gegenwart an den zahlreichen Veranstaltungen des vergangenen Jahres zeugt von Ihrem ungebrochenen Interesse an der Sache.

Die traditionellen Frühjahrsanstände erfreuen sich steigender Beliebtheit. Das Treffen im Welschwallis bot Gelegenheit, Hérémence und seine Geschichte in sehr gelöster Atmosphäre kennen zu lernen. Die gutbesuchte Oberwalliser Versammlung war dem alten Geschlecht der In-Albon und dem mittelalterlichen Visp gewidmet. Im Mai trafen sich einige unserer Mitglieder in Bex mit Gleichgesinnten aus der Waadtländer genealogischen Gesellschaft zu einem geselligen Gedankenaustausch. Anfangs Juni, anlässlich der kantonalen Arbeitstagung im Supersaxohaus in Sitten, verstand es Herr H. R. Ammann, Adjunkt am Staatsarchiv, die Teilnehmer sehr geschickt in die Geheimnisse der mittelalterlichen Erkanntnisse und deren Nutzen für die Familienforschung einzuführen.

Der Familienausflug, der uns anlässlich des 5. Geburtstages unserer Vereinigung am 24. September nach Aosta führte, wird wohl allen, die dabei waren, trotz des regnerischen Wetters in bester Erinnerung bleiben. Der Monatsstamm schliesslich, an jedem zweiten Mittwoch im Monat

zwischen 18h30 und 19h30 in der Croisée in Sitten, war trotz mässigen Besuchs für manchen eine willkommene Gelegenheit Erfahrungen auszutauschen.

Aus beruflichen Gründen sah ich mich gezwungen, auf die Generalversammlung hin als Präsident der Vereinigung zurückzutreten. Ich kann Ihnen versichern : ich tat es nicht ohne eine gewisse Wehmut. Seit etwa acht Jahren bin ich mit der WVFF aufs engste verbunden. Seit ihrer Entstehung durfte ich ihr vorstehen. Ihr verdanke ich unvergessliche Augenblicke...

Es bleibt mir die angenehme Pflicht, all denen zu danken, die durch ihren Einsatz dafür sorgen werden, dass die Vereinigung ihre Aktivitäten fortführen wird.

Mein Dank gilt insbesondere unserem Vizepräsidenten, dem Staatsarchivaren Dr Bernard Truffer, für seine stete Unterstützung und seine wertvollen Ratschläge. Mein Dank gilt aber auch den übrigen Gründermitgliedern im Vorstand : Marthe Carron, Evelyne Savioz, Freddy Avanthay, Paul Heldner und Hermann Imboden, der vor zwei Jahren durch Philippe Terrettaz ersetzt wurde. Mit ihnen allen war die Zusammenarbeit sehr erfreulich; ohne sie wäre die Vereinigung wohl nie so erfolgreich geworden, wie sie es heute ist.

Meine besten Wünsche begleiten den neuen Vorstand und insbesondere meinen Nachfolger Philippe Terrettaz. Das neue Amt möge ihm viel Befriedigung bescheren.

Ich bleibe der Vereinigung in Freundschaft verbunden und wünsche allen ein erfolgreiches 1995.

GÉNÉALOGIE ET SUCCESSION

par Philippe Terrettaz

Qui n'a jamais rêvé d'un lointain parent que l'on n'a jamais connu et dont on ignorait même l'existence et qui décède en vous instituant seul héritier d'une gigantesque fortune.

Du rêve à la réalité il y a presque toujours un fossé énorme que même les rêves les plus fous ne parviennent jamais à combler. Et pourtant les rêves de fortune se réalisent parfois incomplètement.

En effet, il n'est rien d'avoir un lointain parent sans héritier direct, encore faut-il éviter d'avoir trop de cousins qui ont le même rêve que vous et qui ont le même lointain parent que vous.

Le cas réel ci-après a surgi dans une commune de l'Entremont l'an passé et illustre bien l'imbroglio d'une lointaine succession.

Le 8 juin 1993 est décédée à un âge avancé Madame Martine D. sans enfant ni famille proche. Par testament elle a attribué une large partie de ses biens à différentes personnes et institutions.

Une clause du testament, maladroitement rédigée ne permettait pas de déterminer avec certitude si, après attribution des legs, le solde des biens, devait être réparti entre les héritiers légaux, au demeurant inconnus, ou entre certaines institutions citées par Mme D.

Après une analyse auprès d'un notaire et un avis de droit auprès du tribunal de district, il en est ressorti que le solde, après attribution des legs et déduction

des frais, devait être réparti entre les héritiers légaux.

Un appel aux héritiers par le bulletin officiel n'aurait pas permis à tous les héritiers de se manifester. Le juge de commune s'est donc vu appelé à entreprendre des patientes recherches pour reconstituer les parentèles de la défunte.

Le tableau suivant (page 6) précise l'ordre dans lequel les parents peuvent prétendre hériter d'un défunt.

Dans le cas précis, Mme D. n'avait ni enfants, ni petits-enfants, ni arrières petits-enfants. Du côté de son père et de sa mère, de ses frères et soeurs, neveux et nièces, il n'y avait pas d'héritiers.

Il a donc fallu remonter jusqu'aux grands-parents et leurs descendants pour retrouver des héritiers. C'est d'ailleurs la limite imposée par la loi. Des parents plus éloignés ne peuvent plus prétendre à un quelconque héritage.

Dans le cas de Mme D. ce sont les descendants des grands-parents paternels et maternels qui ont été reconnus comme héritiers.

Cependant Mme D. était déjà née au siècle passé. Ses parents étaient les derniers nés de familles nombreuses, si bien que pour retrouver les grands-parents il a fallu remonter dans la première moitié du XIXe siècle.

Les descendants de ses grands-parents paternels, feu Maurice-Joseph M. et Marie Rosalie F. et les descendants de

ses grands-parents maternels, feu Joseph-Casimir F. et Catherine-Éléonore T. ont tous été retrouvés répartis en Valais, en Romandie, en France, au Cameroun et au Gabon (!).

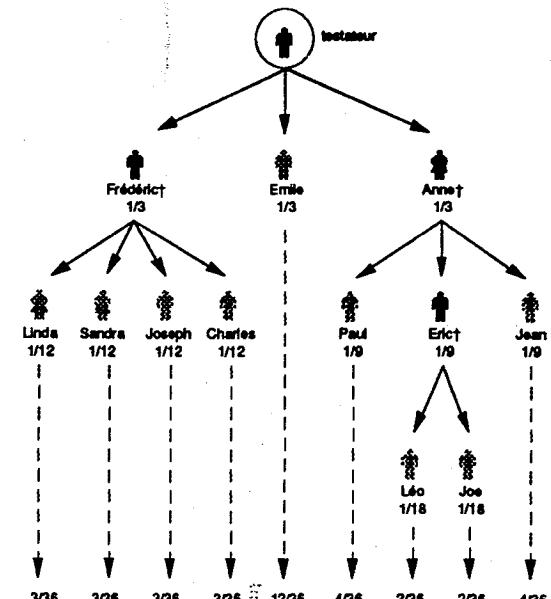
Mme D. avait amassé une jolie petite somme qui, en bloc, aurait pu constituer le « pactole » de rêve. Mais ils ont été 170 à avoir le même rêve et le même parent lointain. Les 170 héritiers se sont partagé la fortune de Mme D. et chacun a reçu sa part selon les règles de partage en vigueur et après déduction des impôts successoraux et des frais, soit Fr. 26.80 pour les moins chanceux issus de familles nombreuses où l'on a divisé en plusieurs parties la somme attribuée

à chaque tronc, et un peu plus de Fr. 4000.- pour celui qui n'a pas eu besoin de partager.

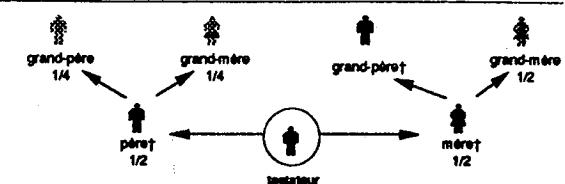
Adieu veau, vache, cochon, couvée... le rêve ne s'est pas vraiment réalisé, mais l'aventure généalogique pour retrouver les héritiers en valait certainement le jeu.

Peut-être qu'un lointain oncle d'Amérique pourra néanmoins encore réaliser le rêve de fortune que vous attendez. Ne faites cependant pas de projets trop mirifiques et comptez vos cousins!

N.B. Pour éviter des indiscretions les noms de famille ont été volontairement réduits à l'initiale.



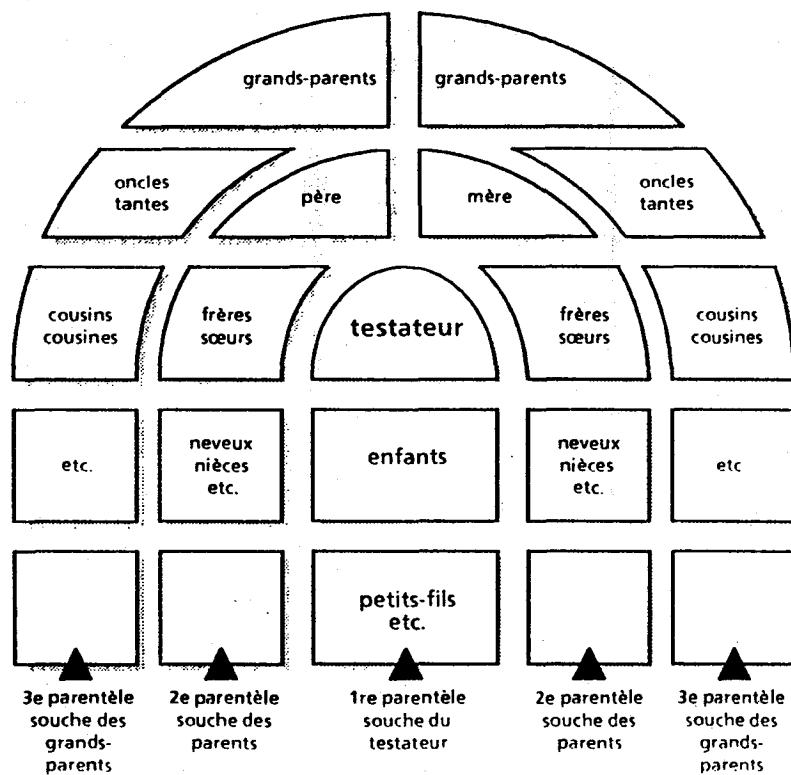
Exemple A. Le testateur laisse à son décès, en tant que descendants, Emile, Frédéric et Anne, laquelle est pré décédée. Si le fils Frédéric était également pré décédé et s'il avait laissé à son décès quatre descendants, ceux-ci hériteriaient à la place de leur père. D'autre part, si le petit-fils Eric était pré décédé et avait laissé après lui deux descendants, il en résulterait les quotités suivantes :



Exemple B. Le testateur laisse après lui, en tant qu'héritiers, sa grand-mère maternelle et ses grands-parents paternels. Qui hérite ?

Le droit successoral

L'ordre successoral légal



Les quatre règles fondamentales du droit successoral

1. Les membres de la parentèle la plus proche excluent les membres de la parentèle la plus éloignée.
2. En cas de prédécès d'un héritier, sa part revient à ses descendants.
3. S'il n'y a pas de descendants, l'héritage revient de moitié aux parentèles paternelle et maternelle.
4. Les grands-parents paternels et maternels héritent respectivement de moitié. S'il n'existe pas de proches parents dans l'une des deux parentèles des grands-parents, l'autre parentèle hérite tout.

Le conjoint survivant hérite toujours

NEUE WAPPEN - NOUVELLES ARMOIRIES

KAMANO

Familie afrikanischen Ursprungs. Saa Kamano, geboren am 15. August 1957 in Kissidougou - Yendé in Guinea (Westafrika), kam 1966 nach Visp, wo er eine Elektrikerlehre absolvierte. 1992 wurde er ins Burgerrecht von Zeneggen aufgenommen und in der Novembersession des gleichen Jahres verlieh ihm der Walliser Grosse Rat das Walliser Burgerrecht.

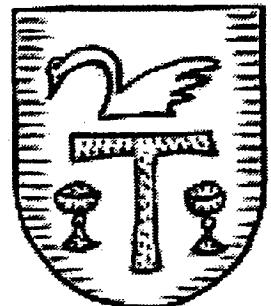


Wappenbeschrieb : geteilt durch schrägrechten silbernen Wellenbalken, oben in Rot ein goldener fünfzackiger Stein, unten in Grün ein schwarzer Blitz. der silberne Wellenbalken versinnbildet den Niger, der das Herkunftsland durchfliesst. Die Farben Rot und Grün entsprechen sowohl den Farben des Emblems von Guinea als auch denen des Wappens von Zeneggen; der Stern weisst auf das Wallis hin, der schwarze Blitz auf den Beruf des Elektrikers.
Bedeutung :

Mitteilung : Paul Heldner.

TILIBS

Alteingesessene Familie von Schwenningen am Neckar, politische Gemeinde Villingen-Schwenningen, im Schwarzwald, Deutschland. Roland Tilibs kam 1971 ins Wallis und heiratete 1977 eine Brigerin. 1988 erwarb er das Burgerrecht von Brig-Glis und in der Novembersession des Jahres 1989 verlieh ihm der Walliser Grosse Rat das Walliser Burgerrecht.



Wappenbeschrieb : In Blau ein silberner Schwan über dem goldenen Buchstaben T beseitet von zwei goldenen Kelchgläsern.

Bedeutung : Der Schwan stammt aus dem Wappen von Schwenningen (urspr. Swaningo); der Buchstabe T ist der Anfangsbuchstabe des Namens und die beiden Kelchgläser nehmen Bezug auf den Beruf als Gastwirt.

Mitteilung : Paul Heldner.

CORSTEN

Familie norddeutschen Ursprungs. Walter Corsten, Vermessungstechniker, kam 1967 mit seiner Familie von Aachen im Rheinland ins Wallis. Da einer seiner Söhne mit einer Bürgerin von Embd verheiratet ist, besitzt sein Sohn das Burgerrecht von Embd und Embd kam auf diese Weise zu einem neuen Burgeschlecht.

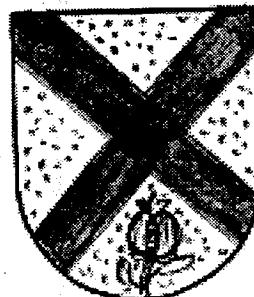


Wappenbeschrieb: geteilt durch ein waagrechtes silbernes Wellenband: oben in Grün ein goldenes Kreuz, unten in Rot über grünem Dreiberg drei silberne fünfzackige im Dreieck angeordnete Sterne neben einem silbern-schwarzen Adlerkopf. Während das grüne Feld mit dem goldenen Kreuz Bezug nimmt auf das Rheinland und den Familiennamen (Corsten = Christian - Christs), bezieht sich das rote Feld mit den silbernen Sternen auf das Wallis. Der Adlerkopf ist dem Wappen von Aachen entlehnt. Und die Farben der untern Wappenhälften stellen auch die Verbindung zum Wappen der Burgergemeinde Embd her.

Mitteilung:
Paul Heldner.

GIROLAMO

Famille d'origine italienne. Vittorio Girolamo, né à Alberobello, marié à une bourgeoise de Nendaz acquiert en 1975 le droit de bourgeoisie de Nendaz et est naturalisé valaisan en session de mai du Grand Conseil en 1975.



Blasonnement: «D'or au sautoir de sable accompagné en pointe d'une grenade de gueules boutonnée d'or, tigée et feuillée de sinoples.»

Explication: armoirie Girolamo, de Bari, avec une brisure (grenade) rappelant les armes de Nendaz.

Communication: Michel Savioz, héraudiste.

«On ne chante jamais si juste que dans les branches de son arbre généalogique»
Jean Cocteau

RECENSEMENTS (compléments)

par Philippe Terretaz

L'an passé, nous avions présenté dans notre bulletin les différents recensements qui permettaient de guider nos recherches généalogiques en Valais. La plupart des recensements présentés étaient des recensements fédéraux et selon leur conservation dans les archives des autres cantons, les dates présentées sont aussi valables pour le reste de la Suisse en respectant les réserves et les conseils donnés pour le Valais.

Pour compléter ce chapitre sur les recensements, j'ai repéré un tableau présentant les recensements qui ont eu lieu chez nos voisins français de 1836 à nos jours.

Les contacts de notre pays avec la France ont toujours été très intenses et l'attrait de Paris et des autres métropoles françaises à l'heure de la révolution industrielle et jusqu'à nos jours a toujours été important. Presque tout le

monde compte des lointains parents qui ont tenté l'aventure française moins exotique que l'aventure américaine. Nombreux sont ceux qui ont fait souche chez nos voisins. Les rechercher n'est pas toujours aisément quand les ponts avec la famille suisse ont été coupés. La recherche par le minitel permet des découvertes intéressantes des familles existant aujourd'hui en France. Pour compléter ces recherches voici un tableau (1) qui présente des renseignements d'ordre individuel donnés lors des listes nominatives des recensements de 1836 à 1968.

On peut les consulter dans les archives départementales, série M et les archives communales série F.

(1) *D'après le guide des recherches sur l'histoire des familles, par Gildas BERNARD, Paris. Archives nationales, 1981.*

Recensement	1836	1841	1843	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1966
1. Nom	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2. Prénoms	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3. Age	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4. Année de naissance																								
5. Date de naissance																								
6. État civil	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
7. Profession	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
8. Adresse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
9. Nationalité					X																			
10. Lieu de naissance					X																			
11. Position dans le ménage						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
12. Patron, ouvrier, employé						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
13. Religion						X																		
14. Infirmités, maladie						X																		
15. Résidence au précédent recensement							X																	X

— LE COIN DU LECTEUR - BÜCHERECKE —

Janine Fayard Duchêne

Une famille au service de l'État pendant six siècles : les Kuntschen de Sion

Le 500e anniversaire de l'accession à la Bourgeoisie de Sion de la famille Kuntschen offre l'occasion d'étudier l'histoire d'une famille type du patriciat sédunois. Enrichis par le notariat et le service des grandes maisons féodales, tels apparaissent les Kuntschen à la fin du XIV^e siècle. Originaires du Simplon, ils s'installèrent d'abord à Brigue puis à Sion. L'une des branches de la famille obtint le statut de bourgeois de Sion en 1441, en la personne de Guillaume; une autre en 1494, avec Jean, fils de Pierre, ancêtre de la branche encore actuellement existante.

Les Kuntschen se servirent au XVI^e siècle du tremplin du notariat pour devenir bourgmestres de Sion. Le service étranger permit à Martin II - personnalité attirée par la Réforme - de jouer un rôle diplomatique important et de devenir vice-bailli en 1594. Son fils Martin III suivit ses traces et devint à son tour vice-bailli en 1636. Après deux vocations médicales, la branche cadette, issue de Martin II, présenta toutes les caractéristiques des familles patriciennes sédunoises, exerçant les fonctions de bourgmestre à chaque génération et accumulant une fortune respectable qui allait lui permettre de maintenir son rang au-delà de la révolution valaisanne de 1798. En 1802, l'un d'eux fit partie du «pèlerinage de Berne» pour protester contre la tyrannie du général Turreau.

Au XIX^e siècle, le notable succéda au patricien et la famille atteignit le sommet de son prestige avec le Conseiller d'Etat Joseph Kuntschen (1849-1928), qui devint président du Conseil National en 1910.

Gabriel Oggier

Las Familias de San Jeronimo Norte. Las que poblaron la Colonia, sus hijos y sus nietos, 1858-1922. Santa Fe, Argentina, 1993. Zwei Bände, 440 und 541 S.

Pater Gabriel Oggier, dessen gründliche Arbeitsweise wir von seiner «Historia de San Jeronimo Norte» her kennen, hat letztes Jahr in zwei dicken Bänden sämtliche Familien, welche im letzten Jahrhundert die Kolonie San Jeronimo Norte gegründet und bevölkert haben, vorgestellt. Die beeindruckende Arbeit enthält biographische Angaben über 2208 Familien und deren Nachkommen bis 1922. Daneben werden auch zahlreiche Einzelschicksale geschildert. 1902 Familien stammen aus der Schweiz, die übrigen aus Deutschland (193), Italien (73), Oesterreich (11), Argentinien (11), Luxemburg (9), Frankreich (7) und Belgien (2). Von den 1902 Schweizer Familien sind nicht weniger als 1832 aus dem Oberwallis und 13 aus dem Unterwallis. Die restlichen verteilen sich auf die Kantone Bern (23), Luzern

(10), Schwyz (7), Zürich (6), Solothurn (5) und Tessin (1). Diese Zahlen sprechen für sich.

Wer inskünftig die Auswanderungsgeschichte der Oberwalliser studieren will, wird an dieser grundlegenden Publikation über die sog. Colonia Valesana in Argentinien nicht vorbeikommen. Und auch der Familienforscher wird diese Bände mit Gewinn zur Hand nehmen. Unserem Mitglied Heraldo Perren verdanken wir es, dass das Werk sowohl in der Kantonsbibliothek als auch im Staatsarchiv eingesehen werden kann.

Bernard Truffer.

Willy Chappot

Famille Chappot : Histoire et généalogie. Charrat 1994. 396 p. ill.

L'auteur, un membre fidèle de l'AVEG, présente sous ce titre bien modeste et trompeur le résultat d'impressionnantes recherches sur sa famille issue des Jeurs mais établie à Charrat depuis plusieurs générations. L'ouvrage est divisé en trois grandes parties.

La première présente le berceau de la famille, étudie le patronyme et retrace l'histoire des Chappot depuis ce Jacobus déniché dans un acte de 1351 jusqu'à ses lointains descendants, nos contemporains. Le récit est illustré par de nombreux documents d'archives.

La seconde partie présente les généalogies. L'auteur s'attarde tout naturellement sur la branche des Chappot de Charrat et agrémente le tout d'une série de biographies et de photos.

Dans la troisième partie, le grand-père Willy Chappot raconte sa jeunesse à ses petits-enfants. C'est un récit plein de tendresse et de poésie. Un des trop rares exemplaires de cet ouvrage peut être consulté aux Archives Cantonales.

Bernard Truffer.

AVIS DE RECHERCHE

M. Théo CLAVIEN de Miège aimerait retrouver la personne qui a fait un travail de recherche sur les familles Clavien, dans la région de Monthey, vers 1950-1960.

M. Jean-Paul DONNET, Marendoux 10, 1870 Monthey, cherche tout renseignement concernant les familles Donnet dans d'autres régions que Troistorrents.

LES RECONNAISSANCES FONCIÈRES :

— UNE SOURCE POUR L'HISTOIRE DE LA FAMILLE —

par Hans-Robert Ammann

D'après l'exposé tenu devant l'Association valaisanne
d'études généalogiques le 4 juin 1994 à Sion

Tout généalogiste est confronté, tôt ou tard, à l'absence de registres de baptême, de mariage et de décès, lorsqu'il veut pousser dans le temps ses recherches. Les registres paroissiaux en Valais ne remontent guère au-delà de la première moitié du XVIIe siècle, à l'exception des paroisses de Lens et de Liddes, pour lesquelles nous disposons de registres fragmentaires du XVIe siècle. La reconstitution des généalogies pour le Moyen-Âge et le début de l'époque moderne demande donc au généalogiste un travail différent de celui qu'il a mené sur les registres paroissiaux, les recensements et l'état civil. Il s'agit pour lui de tirer profit de toutes les mentions de ses personnages et ce, dans toutes sortes de documents. Après avoir énuméré quelles sources le généalogiste peut explorer avec profit pour récolter des listes datées fournissant quantité de noms, nous nous attarderons sur les reconnaissances foncières (l'ancêtre de notre registre foncier actuel) pour montrer la richesse en patronymes de ce type de document, mais aussi les limites de son exploitation. Nos exemples seront fournis par les sources de Zermatt, qui nous sont plus familières.

Les sources archivistiques pour une histoire des patronymes

Il est difficile de situer un individu, au Moyen-Âge et au début de l'époque moderne, par ses dates de naissance, de baptême et de décès, faute de registres. Les actes privés n'énoncent pas d'âges permettant de déduire la date de naissance de l'individu concerné. Lorsque, par hasard, dans des auditions de témoins lors de procès par exemple, le notaire commis à l'enquête indique un âge, celui-ci est couramment arrondi au chiffre des dizaines. Il fournit plutôt un ordre de grandeur qu'un âge précis et doit donc être pris avec précaution (voir Vallesia, 48, 1993, pp. 207-271). Pour Zermatt parmi les reconnaissances, l'une d'elles énumère en 1448 le laps de temps dont se souviennent 6 hommes, soit de 25 à 60 ans (AP Zermatt, F2,60). Le plus âgé aurait donc vers 70-80 ans et serait né vers 1370. Le recours aux actes privés (ventes, donations, contrats de mariage, testaments et autres) permet de délimiter - au plus - une période au cours de laquelle un individu est mentionné soit parce qu'il est le client d'un notaire, soit parce qu'il intervient comme témoin, ou bien parce qu'il est cité comme défunt. Mais le dépouillement des grosses et des minutes notariales, très bien représentées dans les archives valaisan-

nes pour la période médiévale, et les recoupements à effectuer exigent un travail de longue haleine. Surtout ils demandent une familiarité avec le latin médiéval, le système d'abréviations des scribes et leur écriture cursive.

Des listes d'hommes se trouvent souvent dans les archives communales où elles ont été bien conservées. Lorsqu'une assemblée de communiers se réunit pour édicter de nouveaux statuts ou pour prendre des décisions importantes intéressant le bien commun, fréquemment le notaire s'est donné la peine d'énumérer dans le corps de l'acte les participants qui représentent souvent les deux tiers des hommes de la communauté. Avec les témoins également cités, le chercheur récolte une belle liste de noms et le généalogiste a toute chance de repérer des ancêtres ou au moins des individus qui portent le patronyme qui l'intéresse, car la filiation est rarement indiquée dans ce type de source. Ainsi ces listes donnent des individus isolés, détachés le plus souvent de leur parenté. Pour notre part, nous avons eu recours aux listes de communiers du val d'Hérens pour déceler la présence de gens venus de Zermatt au XVe siècle (voir Vallesia, 47, 1992, pp. 251-287).

L'historien des familles et le généalogiste peuvent exploiter un autre document assez similaire, les listes de feux ou de maisons, malheureusement trop rares (voir P. Dubuis, "Le jeu de la vie et de la mort", Lausanne, 1994, pp. 183-251). Pour Zermatt nous avons la chance d'en avoir conservé une datant de 1476 qui recense 181 chefs de feux différents (AB Zermatt, BB 25).

Un type de document, bien écrit, peut éventuellement répondre aux aspirations des généalogistes qui recherchent avant tout les alliances et les engendrements. Nous voulons parler des reconnaissances féodales particulièrement bien conservées dans les archives valaisannes: il suffit de feuilleter les deux volumes sur "Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age" de R.-H. Bautier et J. Sornay pour se rendre compte qu'elles abondent en Valais, surtout à partir des XIVe et XVe siècles, et en particulier pour le Bas-Valais. Retraçons brièvement la genèse de ce type de document avant d'aborder la manière dont on peut l'exploiter.

Les reconnaissances foncières, qu'on peut appeler aussi *terriers*, sont des lointains descendants des cadastres dressés au Bas Empire et des célèbres *polyptyques* de l'époque carolingienne. Aux XIe et XIIe siècles apparaissent les *censiers*. Ce sont des listes, au début laconiques, de cens qui sont souvent classés par nature ou par date d'échéance. Les censiers étaient établis par l'autorité seigneuriale qui s'y reportait pour exiger ce qui lui revenait. C'était un acte administratif unilatéral qui ne faisait pas foi, une sorte d'aide-mémoire pour mieux administrer le domaine. Avec l'essor du notariat on passe au système de la reconnaissance ou du terrier qui a un pouvoir contraignant. Il a une valeur probatoire qui vient à la fois de son authenticité juridique et de son caractère contractuel. Seigneurs et tenanciers ont intérêt à respecter le terrier, le seigneur pour exiger son dû et les tenanciers pour se défendre contre des exactions. Au départ, c'était lorsqu'il y avait une mutation de tenancier

qu'on établissait les conditions dans lesquelles la terre était tenue, ce qui explique les reconnaissances individuelles. Puis dès la deuxième moitié du XIII^e siècle on en est venu à exiger par devant un notaire public des reconnaissances en bloc de tous les tenanciers, souvent lors de la mutation du seigneur. Il s'agit là du véritable terrier, c'est-à-dire d'une série de reconnaissances faites au même moment par tous les dépendants d'un même seigneur. Chacun reconnaît (soit en latin *recognovit*, d'où le mot reconnaissance) tenir du seigneur un ou plusieurs biens (prés, champs, vignes, maison, grange, écurie, moulin, et autres selon la région étudiée) pour lesquels il s'engage à verser au seigneur chaque année, à une date déterminée, une redevance le plus souvent en argent.

En Valais on trouve les catégories de documents que nous venons d'évoquer à partir du XI^e siècle. De cette époque il subsiste des listes de revenus, de services et plats sous forme de rouleaux et de cahiers notamment pour le chapitre cathédral de Sion; presque tous sont édités par l'abbé Jean Gremaud dans les "Chartes Sédunoises" et les "Documents relatifs à l'histoire du Vallais". A la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle c'est avec l'apparition et l'essor du notariat public qu'on voit en Valais les premiers terriers ou ensembles de reconnaissances établis au profit, soit d'institutions ecclésiastiques, soit de laïcs: on peut citer les reconnaissances envers les donzels Guillaume et Aymon de Morestel pour la région de Granges; et les reconnaissances des gens de Bagnes au bénéfice de l'église paroissiale de ce lieu, du tout début du XIV^e siècle. Ce type de document est appelé dans les régions savoyardes *extentae* ou extentes.

Matériellement les terriers du Moyen-Âge se présentent de façons diverses. Il peut s'agir de rouleaux factices en parchemin, constitués par des actes de reconnaissances écrits à des dates différentes. On a ensuite cousu les parchemins les uns à la suite des autres. Ce peut être encore un rouleau homogène qui contient un bloc de reconnaissances faites à une date déterminée. Pour Zermatt, nous disposons en premier lieu de trois rouleaux de parchemin établis par le même notaire pour les trois seigneurs laïcs, les Werra, les Esperlin et les de Platea, qui se partagent les droits et la juridiction de la vallée. Ce sont des blocs de reconnaissances avec quelques adjonctions plus tardives, donc des ensembles assez homogènes. Le premier rouleau contenant 68 reconnaissances date de 1435 et a été complété par une reconnaissance en 1448 (AP Zermatt, F1). Le second rouleau date de 1443 et contient cinq adjonctions de 1449, soit en tout 38 reconnaissances (AP Zermatt, F3). Quant au troisième rouleau constitué par 62 reconnaissances et datant de décembre 1448 à janvier 1449, c'est le plus homogène (AP Zermatt, F2). Ainsi nous disposons des noms des tenanciers pour l'ensemble de la vallée entre 1435 et 1449 qui portent environ 70 patronymes différents. Le laps de temps de 14 ans pose toutefois le problème de l'identification de certains tenanciers et incite à la prudence. Pour une seigneurie - celle des Werra-Perrini - on a gardé en outre deux ensembles de reconnaissances effectués, l'un en 1494 (AP Zermatt, F4), soit 60 ans après le

premier terrier conservé de cette seigneurie, et l'autre en 1551/52 (AP Zermatt, F5). Ce ne sont plus des rouleaux de parchemin mais des registres de papier. Le premier de ces deux registres comporte de nombreuses annotations marginales postérieures à sa rédaction et a servi de base pour l'élaboration du second: ce dernier est une sorte de mise au propre et de mise à jour qui rend compte des mutations et des rachats intervenus dans l'intervalle. Pour faciliter sa consultation le notaire a même établi une table des matières. Lorsqu'un registre comporte une telle table qui énumère les tenanciers, le généalogiste peut vite contrôler si l'individu ou le patronyme qu'il recherche figure parmi les reconnaissants.

Ainsi pour une seigneurie, celle des Werra-Perrini, trois terriers successifs nous donnent la possibilité de suivre l'évolution diachronique des biens fonciers et, ce qui intéresse surtout le généalogiste, la suite des tenanciers. Certes, l'intervalle de temps entre chaque bloc de reconnaissances apparaît un peu grand pour une étude généalogique et entraîne, comme nous le verrons, des incertitudes dans la reconstitution des généalogies familiales, mais il s'explique: l'entreprise qui aboutit à établir un terrier est coûteuse pour le seigneur, elle exige un long travail qui a tendance à s'étaler sur plusieurs mois et même sur plusieurs années. On ne renouvelle donc les reconnaissances qu'environ après deux générations.

Lorsqu'on possède une série étalée dans le temps pour un lieu donné, un travail préparatoire s'impose pour établir les correspondances. En effet, pour reprendre l'exemple de Zermatt, l'ordre topographique dans lequel les biens sont reconnus varie dans chacun des trois ensembles de reconnaissances. Il est donc nécessaire d'établir les équivalences: une telle reconnaissance dans le premier terrier correspond à telle et telle reconnaissance des deux terriers suivants. Après ce travail un certain nombre de questions méritent d'être posées: arrive-t-on à l'aide de cette série étalée dans le temps à retracer des arbres généalogiques ? Combien de générations sont-elles évoquées ? Pourquoi y a-t-il des changements de patronymes ?

Les reconnaissances et leur exploitation méthodique

La première chose qui frappe à la lecture d'un terrier, c'est l'abondance des noms de personnes qui y figurent. On récolte ainsi les noms des reconnaissants, ceux des reconnaissants précédents, ceux des voisins du fief reconnu et enfin des témoins. Revenons sur chacune de ces catégories :

1) les reconnaissants actuels

Les tenanciers qui devaient reconnaître un fief se sont en principe présentés en personne devant le notaire. Parfois un individu reconnaît différents biens non pas dans une seule reconnaissance mais dans plusieurs. Ces reconnaissances par un même individu peuvent se trouver à la suite les unes des autres mais aussi peuvent

être dispersées. Vigilance est donc nécessaire. La question à se poser: s'agit-il bien du même individu ou de deux homonymes?

Il arrive aussi que les tenanciers ne soient pas tous là et qu'ils se fassent représenter, soit parce qu'ils sont mineurs, soit parce qu'ils n'ont pas pu ou voulu se déplacer. Ceci est fréquent lorsqu'on avance dans le temps et que les parcelles se trouvent, à la suite des successions, entre de nombreuses mains. Le groupe des reconnaissants ne se confond donc pas entièrement avec celui des tenanciers. La représentation signifie une absence, mais est-elle momentanée ou définitive? L'une des raisons d'absence que nous avons établie pour Zermatt était que certains venaient d'émigrer de la vallée (voir Vallesia, 47, 1992). Ainsi tous les tenanciers des seigneurs de Zermatt n'habitent pas forcément cette vallée. Il faut donc être prudent dans la déduction du lieu d'habitation si un individu figure dans une reconnaissance.

Parmi les tenanciers on distingue des individus, des groupes de parents (dans la majorité des cas, des frères et des cousins) et des consortages ou encore des groupes de gens sans lien de parenté visible. Une catégorie est en tous cas sous représentée, celle des femmes qui n'agissent jamais seules, mais qui sont représentées par leur mari, leur frère ou un procureur. On est frappé par la taille de certaines familles de Zermatt: six frères par exemple sont mentionnés dans une même reconnaissance sans qu'on sache si oui ou non ils ont des sœurs.

L'identification des individus pose des problèmes majeurs, que ce soit du point de vue du patronyme ou de celui du prénom. Il est ardu de distinguer les personnes les unes des autres, mais il est aussi hasardeux de les confondre. Il convient en premier lieu de connaître les équivalences latines des patronymes car le notaire peut user de l'une ou de l'autre variante: *Sartoris* correspond à Schnyder, *Scolaris* à Schuler ou pour parler du Valais romand *Regis* correspond à Rey, *Fabri* à Favre, etc.

D'une reconnaissance à l'autre, sans parler d'un rouleau à l'autre, le nom propre d'une seule et même personne peut s'orthographier différemment mais il peut aussi varier. Zer Mitlun est équivalent à Mittler (F1,33). Im Mutt équivaut à Zmutt, Mutter. Mais aujourd'hui on trouve encore les familles Biner et Inderbinen ou les familles Taugwalder et Zumtaugwald qui sont différentes. Il faut donc prendre garde de ne pas simplifier trop vite. Le nom de famille peut aussi changer, surtout si l'individu porte un sobriquet. Jean, fils de Jean Zer Mittlon, peut ainsi être désigné comme Jean Zer Mittlon dit Pfaffenknecht ou simplement Jean Pfaffenknecht. L'individu, auteur de la reconnaissance, est généralement désigné par son nom de baptême suivi de celui de son père et parfois aussi de celui du grand-père, par exemple Jean fils de Jean fils de Pierre Brantschen alias Graven (F1, 53). On peut avoir jusqu'à quatre générations représentées: lorsque par exemple le dit Jean, fils de Jean, lui-même fils de Pierre Brantschen dit Grawin, reconnaît en son nom et en celui de ses neveux (F2, 19). Le lieu de résidence peut s'ajouter encore: par exemple *Jacobus Juons de Aroleit seu In der Schluocht* (F1,62)

ou bien un surnom. Dans les confins, en revanche on ne trouvera qu'une appellation raccourcie, ce qui complique les rapprochements entre les reconnaissants et les confins. Le patronyme n'apparaît pas non plus fixe puisqu'en 1435 un Hans Draxel de Mutt est le fils d'un Jans Ze Schluochmatton et a un frère nommé Jean Wydcho (F1,9), donc trois hommes, qui appartiennent à la même famille, portent trois patronymes différents.

Les prénoms ne sont pas d'une grande aide pour distinguer les individus. Non seulement le père, le fils et l'oncle peuvent porter le même prénom, surtout s'ils s'appellent Jean, mais ce prénom présente de nombreuses variantes comme *Johannes*, *Jans*, *Tzan*, *Hans*, et les diminutifs *Henslinus*, *Jenninus*. On doit se garder d'assimiler trop vite les individus si on se rend compte que deux frères portent deux variantes du prénom *Johannes* par exemple. Ainsi *Hans* et *Johanninus* sont les fils de *Henslinus Uffen dyen Furun de Aroleit* (F2,34). Nous rencontrons même le cas de deux frères appelés Martin que le notaire cite par *Martinus et iterum Martinus, fratres* (F3,33). Il s'agit le plus souvent de deux demi-frères ou d'un fils légitime et d'un fils naturel. Comment alors éviter les confusions avec ces homonymies?

2) Les noms cités dans les confins

Généralement, l'objet est situé avec précision dans l'espace avec la mention des terres voisines désignées par leur possesseur. Pour Zermatt, les notaires utilisent pour préciser les confins les termes *exterius*, *interius*, *superius*, et *inferius* en raison de la vallée et de ses pentes. Ailleurs on trouve plutôt les points cardinaux. Si on avait conservé seulement les trois premiers rouleaux qui datent à peu près des mêmes années (1435-1449), on aurait été fort tenté de considérer les personnes nommées dans les confins comme des contemporains des reconnaissants. Mais la succession dans le temps de reconnaissances pour la même seigneurie nous met en garde contre ce genre d'interprétation: si les personnes citées dans les confins changent avec le temps, dans la plupart des cas, comme on s'y attend, parfois pourtant le notaire a recopié l'ancienne reconnaissance qu'il avait probablement sous les yeux. Dans ces cas-là, qui représentent environ un quart, il a modifié simplement les noms des tenanciers et le montant de la redevance mais non les noms des confins. Vouloir dénombrer la population à partir des reconnaissants et des confins serait tout à fait hasardeux dans le cas de Zermatt. Mais peut-être ailleurs les notaires ont été plus conscients. On peut se demander pourquoi à Zermatt les notaires ne les ont pas mis à jour systématiquement: est-ce par négligence, est-ce par manque de précision de la part des déclarants ou est-ce parce que le bien est resté dans la même lignée et qu'on n'a pas trouvé nécessaire de changer les prénoms? En outre il faut prendre en compte la permanence des prénoms au sein d'une même famille. Chez les Perren par exemple, un Clément a un fils Pierre qui appelle son fils de nouveau Clément et ainsi de suite.

3) Les témoins

Dans le cas de Zermatt les témoins sont de trois à six; ce sont souvent les mêmes individus qui ont assisté à l'acte. Ils font partie des autorités locales comme le major, auxquelles s'adjoignent quelques personnes qui vont ensuite reconnaître elles-mêmes un bien: le notaire les a invitées comme témoins.

D'autres types de renseignements sur les personnes se tirent encore des reconnaissances, comme des mentions de métiers ou fonctions, par exemple. Malheureusement pour Zermatt ces mentions sont trop rares. Nous ne trouvons qu'un petit éventail: major, aubergiste, boulanger, tailleur (*major, hospes, pistor, sartor*).

Ainsi à la question si l'on peut reconstituer un arbre généalogique à l'aide des reconnaissances, nous répondrons de la manière suivante: avec un seul terrier on peut avoir couramment jusqu'à trois, quatre générations, sans qu'on ait la certitude de connaître tous les membres de chaque génération, en particulier les filles. Lorsqu'on dispose pour un lieu donné d'une série étalée dans le temps, les chances augmentent bien sûr de reconstituer les familles. Avec la triple série de Zermatt, nous sommes en mesure de reconstituer jusqu'à six générations par exemple pour la famille Am Ryed (F1,13; F4,7; F5,8). Mais interviennent des facteurs qui peuvent briser la continuité apparente ou réelle: les patronymes qui demeurent encore flous à la fin du Moyen-Âge; les aléas des successions et des partages, notamment lorsqu'il y a des filles, enfin l'imprécision des notaires: lorsque les biens sont tenus par plusieurs, certains se contentent de nommer un tenancier et de désigner les autres par l'expression *consortes* (consorts), *consobrini* (frères et soeurs) ou *liberi* (enfants). Ainsi pour la famille Triebmann c'est le recours aux actes privés qui nous a permis de lever le voile sur l'expression *liberi*. D'après les reconnaissances de 1494/1495 (AP Zermatt, F4), on tire le renseignement que le curé de Zermatt Henri Triebmann, alors décédé, laissait des enfants nés d'Anne Stecken de Zermatt dont un seul est nommé, il s'agit de Jean, prêtre. Grâce à quelques actes privés, nous savons que ces enfants sont au nombre de cinq: le Jean susnommé, Cristina, Paul, Antoine et Pierre, ce dernier aubergiste à Zermatt.

En conclusion, on peut dire que les reconnaissances contiennent des renseignements utiles pour le généalogiste, mais elles doivent être interprétées avec précaution. Elles gagnent à être confrontées avec d'autres documents pour être précisées. C'est d'ailleurs ce puzzle, que le généalogiste reconstitue pièce par pièce, qui procure le plus de satisfaction.

DIE LEHENSERKANNTNISSE :

— EINE QUELLE FÜR DIE FAMILIENGESCHICHTE —

von Hans-Robert Ammann

Die folgenden Ausführungen sind die gekürzte und überarbeitete Fassung eines Vortrags, gehalten vor der "Walliser Vereinigung für Familienforschung" am 4. Juni 1994 in Sitten

Früher oder später stösst jeder Genealoge, der seine Ahnen möglichst weit zurückverfolgen möchte, an eine Grenze, da er nicht mehr über die nötigen Tauf-, Ehe- und Sterbebücher verfügt. Die Pfarregister reichen im Wallis bekanntlich kaum vor die erste Hälfte des 17. Jahrhunderts zurück; einzig für die Pfarreien Lens, Liddes, Naters und Zermatt sind bruchstückhafte Register aus dem 16. Jahrhundert erhalten geblieben. Der Familienforscher, dem anfänglich für seine Arbeit die Pfarrbücher, die Volkszählungen des 19. Jahrhunderts und die Aufzeichnungen der modernen Zivilstandsämter zur Verfügung stehen, muss also für das Mittelalter und die Frühe Neuzeit (vor ca. 1650) nach anderen Quellen Ausschau halten. In den verschiedenartigsten Dokumenten kann er auf die von ihm gesuchten Familiennamen oder Personen stoßen. Wir möchten zuerst aufzeigen, welche Quellengattungen besonders viele Personennamen enthalten. Darauf werden wir auf die Lehenserkanntnisse (Vorgänger unserer heutigen Grundbuchregister) mit ihrem grossen Reichtum an Familiennamen näher eingehen und die Grenzen ihrer Auswertung aufzeigen. Bei unseren Ausführungen bedienen wir uns vor allem der Quellen zu Zermatt, die uns besonders vertraut sind.

Archivalische Quellen zur Geschichte der Familiennamen

Da für das Mittelalter und die Frühe Neuzeit Pfarregister fehlen, ist es äusserst schwierig, Geburts-, Tauf- und Sterbedaten der damaligen Individuen aufzufinden zu machen. Die zahlreich erhaltenen Privaturokunden geben keine Hinweise zum Alter, die das Geburtsdatum eines Menschen ableiten lassen. Wenn zufälligerweise anlässlich eines Prozesses der mit der Untersuchung beauftragte Notar das Alter der einvernommenen Zeugen erwähnt, ist dieses sehr häufig auf- oder abgerundet. Der Notar gibt also eher eine annähernde als genaue Altersangabe, weshalb bei solchen Zahlen Vorsicht geboten ist (s. Vallesia, 48, 1993, S. 207-271). In einer Lehenserkanntnis von Zermatt aus dem Jahre 1448 vernehmen wir die Dauer des Erinnerungsvermögens von 6 Männern: der Jüngste erinnert sich 25, der Älteste 60 Jahre zurück (PfA Zermatt, F2,60). Letzterer wäre also ungefähr 70-80jährig und seine Geburt wäre um 1370 anzusetzen. Der Bezug von Privaturokunden (Verkäufen, Schenkungen, Eheverträgen, Testamenten u.a.m.) erlaubt es im besten Falle den Zeitraum festzulegen, während dem eine Person in den Quellen erwähnt wird, weil sie als Kunde eines Notars oder als Angrenzer oder Zeuge auftritt oder weil sie verstorben genannt wird. Die Durchsicht der zahlreichen Pergamente und Notariatsminuten des Mittelalters und die Überprüfung und Auswertung des gesammelten Namenmaterials erfordert aber eine lange und mühsame Arbeit. Dabei sind gute Kenntnisse der mittellateinischen Sprache sowie der gotischen Kursive und ihrer vielen

Abkürzungen unabdingbare Voraussetzung.

In Dokumenten unserer Gemeindarchive finden sich recht häufig ausführliche Personenlisten. Wurde beispielsweise eine Gemeindeversammlung einberufen, um neue Dorfsatzungen aufzustellen oder wichtige Entscheide zur Verwaltung der Gemeindegüter zu treffen, führte der Notar oft zu Beginn der Urkunde die Namen der Anwesenden auf, die meist zwei Drittel der erwachsenen Männer der Gemeinde ausmachten. Mit den in diesen Dokumenten zusätzlich angegebenen Zeugen steht dem Forscher eine beachtliche Anzahl Namen zur Verfügung. Der Genealoge hat so grosse Aussichten, Vorfahren ausfindig zu machen oder wenigstens auf Individuen zu stossen, die den von ihm gesuchten Familiennamen tragen, denn die Abstammung ist in diesen Dokumenten nur selten vermerkt. Solche Listen zählen vielmehr Einzelpersonen auf, zu denen nur in wenigen Fällen irgendwelche verwandschaftliche Beziehungen angegeben sind. Dies konnten wir namentlich in den langen Aufzählungen von Gemeindern des Val d'Hérens aus dem 15. Jahrhundert feststellen. Sie dienten uns dazu, den beachtlichen Anteil von Zermatter Emigranten an der dortigen Talbevölkerung nachzuweisen (s. Vallesia, 47, 1992, S. 251-287).

Ein anderer ähnlicher Quellentyp, der dem Familienforscher dienlich sein kann, sind die sogenannten Listen von Herdstellen oder Häusern, doch sind diese - wenigstens für das Oberwallis - eher selten (s. P. Dubuis, *Le jeu de la vie et de la mort*, Lausanne, 1994, S. 183-251). Für Zermatt ist uns eine solche Häuserliste aus dem Jahre 1476 erhalten geblieben, die 181 verschiedene Hausvorsteher aufführt (BA Zermatt, BB 25).

Eine andere Quellengattung, meist fein säuberlich geschrieben, entspricht sehr wahrscheinlich besser den Wünschen der Genealogen, die vor allem nach Abstammungen und Sippen suchen. Wir meinen die sogenannten Lehenserkanntnisse, die in den Walliser Archiven zahlreich erhalten sind. Es genügt, den Quellenführer "Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age" von R.-H. Bautier und J. Sornay in die Hand zu nehmen, um festzustellen, dass sich dieser Quellentyp im Wallis - und ganz speziell im Unterwallis - seit dem 14. und 15. Jahrhundert sehr stark verbreitete. Wir möchten hier kurz die Genese dieser Quelle vorstellen, um dann auf die Möglichkeiten und Grenzen ihrer Auswertung näher einzugehen.

Die Lehenserkanntnisse, die man auch mit dem Begriff **Urbar** bezeichnen kann, sind entfernte Nachfahren der spätantiken Kataster und der bekannten *Polyptycha* aus der Karolingerzeit. Im 11. und 12. Jahrhundert erscheinen dann Zinslisten, deren Inhalt noch dürftig ist. Es sind anfangs recht wortkarge Einkünfteverzeichnisse, die oft nach Ortschaften, Zinsart oder nach Zinstermin eingeteilt sind. Diese Zinslisten wurden vom Lehensherrn erstellt, der sich ihrer bediente, um die ihm geschuldeten Abgaben und Leistungen zu fordern. Es handelte sich um einen einseitigen Verwaltungsakt, der keinerlei Rechtskraft besass, sondern nur als eine Art Gedächtnisstütze diente, um den herrschaftlichen Besitz besser zu verwalten. Mit dem Aufkommen des Notariatswesens gelangt man schliesslich zum System der Lehenserkanntnis oder zum Urbar, das für die Vertragspartner rechtsverbindlich ist. Dank seiner Rechtsgültigkeit und aufgrund seines Vertragscharakters besitzt das Urbar volle Beweiskraft. Sowohl Lehensherr als auch Lehensträger hatten demzufolge Interesse, sich an das Urbar zu halten: ersterer um die schuldigen Leistungen zu fordern, letzterer um sich gegen eventuelle Überforderungen zu wehren. Anfänglich setzte man jeweils beim Wechsel des Lehensträgers die

Lebensbedingungen neu fest; man stösst deshalb auf Einzelerkanntnisse. Seit der zweiten Hälfte des 13. Jahrhunderts wurden dann die Lehensträger insgesamt und der Reihe nach vor einen öffentlichen Notar gebeten, um ihre Lehensabhängigkeit neu anzuerkennen. Dies geschah von da an meist beim Wechsel des Lehensherrn. Es handelt sich nun um ein eigenliches Urbar, d.h. um eine Reihe von Erkanntnissen, die zum selben Zeitpunkt von allen Lehensträgern eines einzigen Herrn aufgenommen wurden. Jeder einzelne anerkannte öffentlich (lat. *recognovit*, daher das Wort Erkanntnis), von seinem Herrn ein Stück Land oder mehrere Grundgüter (Wiesen, Äcker, Weinberge, Häuser, Scheunen, Ställe, Mühlen oder - je nach Gegend - andere Liegenschaften) zu Lehen zu haben; er verpflichtete sich gleichzeitig, seinem Lehensherrn für diese Güter jährlich zu einem bestimmten Zeitpunkt eine Abgabe zu entrichten, die meist aus Geld bestand.

Im Wallis finden wir die oben erläuterten Quellengattungen seit dem 11. Jahrhundert. Aus dieser Zeit sind uns namentlich für das Domkapitel von Sitten erste Zinsverzeichnisse in Form von Pergamentrollen und -heften erhalten geblieben, die Jean Gremaud fast alle in den sogenannten "Chartes Sédunoises" und in seiner umfangreichen und unentbehrlichen Urkundensammlung "Documents relatifs à l'histoire du Vallais" ediert hat. Mit dem Vordringen des öffentlichen Notariats am Ende des 13. und Anfang des 14. Jahrhunderts kommt es im Wallis dann zu den ersten Erkanntnissrödeln oder Urbaren, die sowohl von geistlichen Institutionen als auch von Laien in Auftrag gegeben wurden. Aus dem beginnenden 14. Jahrhundert verdienen besonders die Erkanntnisse zugunsten der Junker Wilhelm und Aimo de Morestel in der Gegend von Granges sowie die Erkanntnisse der Leute von Bagne zugunsten ihrer Pfarrkirche namentlich erwähnt zu werden. In den savoyischen Gegenden wird diese Art von Dokument meist lateinisch *extentae* oder französisch *extentes* genannt.

Die äussere Form der mittelalterlichen Urbare ist unterschiedlich. Es kann sich um eine nicht homogene Rolle von Pergamenten handeln, die verschiedene Erkanntnisse sehr unterschiedlichen Datums zum Inhalt haben. Diese Pergamente wurden erst nachträglich aneinandergehnäht. Meistens handelt es sich aber um eine einheitliche Pergamentrolle, die einen Block von Erkanntnissen enthält, die alle an einem genau festgesetzten Datum aufgenommen wurden. So verfügen wir für die Herrschaft Zermatt über drei Pergamentrollen, die alle vom gleichen Notar erstellt wurden, und zwar für die adeligen Familien Werra, Esperlin und de Platea, die sich in die Grundrechte und Gerichtsbarkeit der Talschaft teilten. Es handelt sich um grössere Erkanntnisblöcke mit einigen späteren Beifügungen, d.h. um ein recht homogenes Ganzes. Die erste Rolle enthält 68 Lehenserkanntnisse aus dem Jahre 1435 und wurde nur mit einer Erkanntnis aus dem Jahre 1448 ergänzt (PfA Zermatt, F1). Der zweite Rodel stammt von 1443 mit 5 Beifügungen von 1449 und umfasst 38 Erkanntnisse (PfA Zermatt, F3). Die dritte Rolle ist mit ihren 62 Erkanntnissen vom Dezember 1448 bis Januar 1449 die einheitlichste (PfA Zermatt, F2). Mit dieser Dokumentation kennen wir für die Zeit zwischen 1435 und 1449 alle Lehensträger von Zermatt, die ungefähr 70 verschiedene Familiennamen tragen. Die Zeitspanne von 14 Jahren erschwert indessen die Identifizierung einiger Lehensträger und mahnt zur Vorsicht.

Für die Herrschaft der Werra-Perrini sind noch zwei spätere Erkanntnisaufzeichnungen auf uns gekommen, eine von 1494 (PfA Zermatt, F4) - 60 Jahre nach dem ersten Urbar -, die andere von 1551/52 (PfA Zermatt, F5). Es handelt sich hierbei nicht mehr

um Pergamentrollen, sondern um Papierregister. Das erste dieser beiden Register enthält zahlreiche Marginalglossen von späterer Hand und diente als Grundlage für die Erstellung des zweiten. Das letzte Register ist somit eine Art Überarbeitung oder Neufassung des vorgehenden, indem es alle in der Zwischenzeit erfolgten Handänderungen und Loskäufe festhält. Um das Nachschlagen zu erleichtern, hat der Notar nun neu ein Inhaltsverzeichnis erstellt. Wenn ein Register ein solches Verzeichnis aufweist, das in der Regel alle Namen der Lehensträger enthält, kann der Familienforscher sehr schnell feststellen, ob der Name oder die Person, die er sucht, unter den erkennenden Lehensleuten zu finden ist.

Somit verfügen wir für die Zermatter Herrschaft der Werra-Perrini über drei sich folgende Urbare. Dies ermöglicht es, die Veränderung der Grundgüter im Verlaufe der Zeit eingehend zu studieren und - zur Freude der Genealogen - die Reihe der sich folgenden Lehensträger zu ermitteln. Der zeitliche Abstand zwischen den einzelnen Erkanntiserhebungen scheint für eine feine genealogische Studie zwar etwas gross zu sein. Wie wir noch sehen werden, erschwert dieser beachtliche Zeitabstand von 60 Jahren die sichere Rekonstruktion der Stammbäume. Es ist jedoch verständlich, dass die Erkanntisse nicht zu oft erneuert werden konnten, denn das Unternehmen, das schliesslich mit der Niederschrift eines neuen Urbars endete, kam den Lehensherrn teuer zu stehen: Bisweilen dauerten die Ermittlungen an Ort und Stelle sowie die Schreibarbeiten mehrere Monate bis Jahre. Die Erkanntisse wurden deshalb jeweils erst nach rund zwei Generationen erneuert.

Besitzt man für einen Ort mehrere Erkanntisrödel, die sich mit relativ grossen Zeitabständen folgen, müssen zuerst die zwischen ihnen bestehenden Beziehungen ermittelt werden. Wie das Beispiel von Zermatt zeigt, wechselt nämlich in jedem der drei Urbare die topographische Ordnung, in der die Grundgüter erkannt wurden. Es musste deshalb genau abgeklärt werden, welche Erkanntis im ersten Urbar welcher Erkanntis im zweiten und dritten Urbar entspricht. Erst nach dieser Arbeit war eine gewisse Anzahl von Fragestellungen möglich: Kann man anhand dieser sich zeitlich folgenden Urbare Stammbäume erstellen? Wieviele Generationen werden genannt? Warum kommt es zum Wechsel von Familiennamen?

Methodische Auswertung der Erkanntisse

Das erste, das dem Leser eines Urbars auffällt, ist die ungewöhnlich grosse Zahl von Personennamen. Wir finden darin nicht nur die Namen der Erkennenden und ihrer Vorgänger im Grundbesitz, sondern auch die der Angrenzer des erkannten Lehens und schliesslich der Zeugen.

1) Die Erkennenden:

Die Lehensträger, die ein Lehen erkennen mussten, sind in der Regel selbst vor dem Notar erschienen. Bisweilen erkennt ein Individuum verschiedene Grundstücke nicht in einer einzigen Erkanntis, sondern in mehreren. Diese unterschiedlichen Erkanntisse der gleichen Person können sich unmittelbar folgen, sie können aber auch an mehreren Stellen des Urbars verstreut sein. Es ist deshalb Vorsicht geboten. Handelt es sich wirklich immer um dieselbe Person oder um zwei Individuen gleichen Namens?

Es konnte auch vorkommen, dass Lehensträger nicht persönlich vor dem Notar erschienen, sondern sich vertreten liessen. Dies geschah vor allem deshalb, weil sie noch minderjährig waren oder weil sie sich nicht in eigener Person präsentieren konnten oder wollten. Dies wurde mit der Zeit häufiger, da sich die Parzellen wegen den zahlreichen Verkäufen und Erbschaftsteilungen in immer mehr Händen befanden. Die Gruppe der Erkennenden entspricht deshalb nicht gänzlich derjenigen der Lehensträger. Die Vertretung kann Ortsabwesenheit des Lehensträgers bedeuten, aber handelt es sich um eine temporäre oder um eine definitive Abwesenheit? Für Zermatt konnten wir anhand von anderen Quellen feststellen, dass sich mehrere Personen vertreten liessen, weil sie ihr Tal für immer verlassen hatten (s. Vallesia, 47, 1992). Nicht mehr alle Lehensträger der Herren von Zermatt wohnten also im entlegenen Hochtal. Aus diesem Grunde darf nicht ohne weiteres geschlossen werden, dass ein Erkennender auch zwangsläufig am betreffenden Ort ansässig ist.

Unter den Lehensträgern unterscheiden wir Einzelpersonen, Gruppen von Verwandten (meistens Brüder oder Vetter), Genossenschafter oder auch Gruppen von Leuten ohne ersichtliche verwandschaftliche Bande. Die Frauen sind ganz deutlich untervertreten; sie handeln zudem nie allein, sondern werden stets von ihrem Ehemann, Bruder oder einem Prokurator vertreten. Man ist bisweilen auch erstaunt über die Grösse der Familien. In einer Erkanntis werden beispielsweise sechs Brüder genannt, ohne dass gesagt wird, ob sie auch Schwestern haben.

Die Identifizierung der Personen erweist sich als besonders schwierig. Sowohl die vielen Familien- als auch die Vornamen erheischen besondere Aufmerksamkeit. Es ist oft nicht einfach, die Personen voneinander zu unterscheiden, und nur zu oft sind Verwechslungen nicht auszuschliessen. Der Forscher muss zudem die lateinischen Übersetzungen der Familiennamen gut kennen, denn der Notar verwendet bald die lateinische, bald die vulgärsprachliche Form eines Namens: so entspricht zum Beispiel *Fabri* Schmied, *Sartoris* Schnyder, *Scolaris* Schuler, oder im welschen Unterwallis *Regis Rey*, *Fabri* Favre usw.

Der Familiennname einer Person kann von einer Erkanntis zur anderen und noch öfters von einem Rodel zum anderen orthographisch verschieden geschrieben werden oder sogar ändern. So finden wir für den Familiennamen *Zer* Mitlon auch die Variante *Mittler*, während der Name *Im* Mutt auch *Zmutt* oder *Mutter* geschrieben werden kann. Man muss sich jedoch vor zu schnellen Vereinfachungen hüten, gibt es doch in Zermatt noch heute die Familien *Biner* und *Inderbinen*, *Taugwalder* und *Zumtaugwald*, die längst als verschiedene Familien gelten. Ein Familiennname kann auch ändern, besonders wenn eine Person einen Übernamen trägt. Hans *Zer* Mittlon, Sohn des Hans, wird bisweilen auch als Hans *Zer* Mittlon alias *Pfaffenknecht* oder einfach als Hans *Pfaffenknecht* aufgeführt. Das erkennende Individuum ist jeweils mit seinem Taufnamen bezeichnet, dem oft derjenige seines Vaters und manchmal auch derjenige seines Grossvaters folgt: Hans, Sohn des Hans, Sohn des Peter Brantschen alias Graven (PfA Zermatt, F1,53). Manchmal werden sogar vier Generationen genannt, nämlich wenn zum Beispiel derselbe Hans, Sohn des Hans, Sohn des Peter Brantschen genannt Grawin, für sich und seine Neffen ein Lehen erkennt (F2,19). Zum eigentlichen Familiennamen kann auch die Bezeichnung des Wohnorts hinzukommen, z.B. Jakob Juons von Aroleit oder in der Schluoch (F1,62), oder wie erwähnt ein Spitzname. Für die Angrenzer der

einzelnen Lehengüter werden indessen meist nur kurze Namensformen, ohne Angabe der Filiation oder des Beinamens, verwendet, was die Unterscheidung der Erkennenden und Angrenzer natürlich wesentlich erschwert. Ausserdem scheinen die Familiennamen damals noch nicht immer eine gesicherte Grösse gewesen zu sein. Im Jahre 1435 begegnen wir beispielsweise einem Hans Draxel von Mutt, der als Sohn des Jans Ze Schluechmatton bezeichnet wird und einen Bruder namens Hans Wydcho hat (F1,9). Es handelt sich also um drei Männer, die wohl der gleichen Familie angehören, aber drei verschiedene Familiennamen tragen.

Auch die Vornamen sind nicht immer eine Hilfe für die Unterscheidung und Identifikation der Personen. Sehr oft tragen Vater, Sohn, Vetter und Onkel den gleichen Vornamen, besonders wenn es sich um den Namen Hans handelt. Die Tatsache, dass dieser Vorname zudem viele Varianten aufweist wie *Johannes*, *Jans* oder *Tzan* sowie die Verkleinerungsformen *Henslinus*, *Jenninus* oder *Johanninus* macht alles natürlich doppelt schwer. Jeder wird sich hüten, Personen zu schnell als identisch zu betrachten, wenn er einmal festgestellt hat, dass zwei Brüder zwei Varianten des Vornamens Johannes tragen können. So konnten wir beispielsweise die Brüder Hans und Johanninus, Söhne des Henslinus Uffen dyen Furun von Aroleit ausfindig machen (F2,34). Wir fanden selbst zwei Brüder mit dem Vornamen Martin, die der Notar als "Martinus et iterum Martinus, fratres", bezeichnet (F3,33). Im besten Fall werden die beiden Brüder gleichen Namens mit der Bezeichnung der Ältere (*senior*) und der Jüngere (*junior*) unterschieden. Es handelt sich dabei oft um zwei Halbbrüder oder um einen legitimen und einen natürlichen Sohn. Wie können also mit all diesen Homonymen Verwechslungen vermieden werden?

2) Die Namen der Anlieger:

Meistens ist das erkannte Lehen räumlich ziemlich genau umschrieben, indem die Namen der angrenzenden Gutsbesitzer angegeben sind. In Zermatt verwenden die Notare für die nähere Bezeichnung der angrenzenden Liegenschaften die Richtungsangaben talauswärts, taleinwärts, oben und unten (*exterius*, *interius*, *superius*, *inferius*). Man orientierte sich also nach dem Tal und seinen Hängen, während anderswo eher die Himmelsrichtungen gebraucht wurden. Hätten wir nur die ersten drei Erkanntnisrödel aus den Jahren 1435-1449, wären wir versucht gewesen, alle Personen, die als Angrenzer aufgeführt werden, als Zeitgenossen der Erkennenden zu betrachten. Die späteren Erkanntnisrödel der Herrschaft Werra-Perrini warnen uns aber vor solchen Schlüssen. Wenn auch die meisten Personen, die als Anlieger genannt werden, erwartungsgemäß mit der Zeit ändern, so kopierte der Notar doch manchmal einfach die frühere Erkenntnis, die er vor sich hatte. In diesen Fällen, die ungefähr einen Viertel ausmachen, änderte der Notar einfach die Namen der Erkennenden und den Betrag der Abgabe, nicht aber die Namen der Angrenzer. Es wäre deshalb für Zermatt ein zu gewagtes Unterfangen, wenn wir anhand der Erkennenden und der Angrenzer den Stand der damaligen Bevölkerung ermitteln wollten. Doch anderswo arbeiteten die Notare vielleicht sorgfältiger. Man kann sich fragen, warum die Notare die Namen der Anlieger in Zermatt nicht systematisch nachgeführt haben: geschah dies aus Nachlässigkeit oder wegen der ungenauen Angaben der Erkennenden oder aber weil das betreffende Grundstück im gleichen Familienstamm verblieb und man es deshalb nicht für nötig

fand, die Vornamen der Besitzer zu ändern? Man darf zudem nicht vergessen, dass sich in einer Familie oft über Generationen die gleichen Vornamen tradierten. Bei den Perren beispielsweise nennt ein Clemens seinen Sohn Peter, welcher seinem Sohn wiederum den Namen Clemens gibt usw.

3) Die Zeugen:

In den Erkenntnissen von Zermatt werden meistens drei bis sechs Zeugen aufgeführt. Es handelt sich sehr oft um dieselben Personen. Sie gehören zur lokalen Führungsschicht, wie beispielsweise der Meier. Bisweilen gesellt sich jene Person zu ihnen, die gleich anschliessend selbst ein Lehen erkennen wird.

Noch weitere Angaben zu Personen können in den Erkenntnissen gefunden werden. Sie betreffen vor allem deren Beruf oder Funktion. Leider sind diese Angaben in den Quellen von Zermatt nur selten anzutreffen; es handelt sich zudem nur um eine kleine Anzahl: Meier, Wirt, Bäcker, Schneider (*maior, hospes, pistor, sartor*).

Auf die Frage, ob mit Hilfe der Erkenntnisse Stammbäume erstellt werden können, möchten wir schliesslich wie folgt antworten: Anhand eines einzigen Urbars kann man häufig bis zu drei oder vier Generationen erfassen, ohne allerdings die Gewissheit zu haben, alle Mitglieder jeder einzelnen Generation zu kennen. Vor allem unbekannt bleiben die Mädchen. Verfügt man für einen Ort über mehrere Urbare, die sich zeitlich in nicht zu grossen Abständen folgen, sind die Chancen natürlich grösser, die verschiedenen Familien zusammenstellen zu können. Mit der sich zeitlich folgenden Reihe von Zermatt können wir beispielsweise einen Teil der Familie Am Ryed bis über sechs Generationen verfolgen (PfA Zermatt F1,13; F4,7; F5,8). Gewisse Faktoren können jedoch die scheinbare oder wirkliche Kontinuität unterbrechen: so etwa die Familiennamen, die am Ende des Mittelalters noch nicht immer eine absolute Grösse darstellen; ferner die vielen Handänderungen und Erbteilungen, namentlich wenn auch Mädchen vorhanden sind; schliesslich die Ungenauigkeit des Notars. Befinden sich die Güter beispielsweise im Besitz von mehreren Personen, begnügt sich der Notar manchmal, nur eine mit Namen zu nennen und die übrigen Mitinhaber mit dem Ausdruck Geteilen (*consortes*), Geschwister (*consobrini*) oder Kinder (*liberi*) zu bezeichnen. So haben wir die Namen der in den Zermatter Erkenntnissen genannten Kinder der Familie Triebman nur anhand von Privatkunden ermitteln können. Aus den Erkenntnissen von 1494/95 erfahren wir, dass der damals verstorbene Pfarrer von Zermatt, Heinrich Triebman, von einer gewissen Anna Stecken von Zermatt mehrere Kinder hatte, von denen allerdings nur der Priester Hans genannt wird (PfA Zermatt, F4). Dank anderer Privatkunden wissen wir, dass es sich um mindestens fünf Kinder handelte, nämlich um den genannten Hans, um Christina, Paul, Anton und Peter, der in Zermatt als Wirt tätig war.

Abschliessend kann gesagt werden, dass die Lehenserkenntnisse eine Reihe nützlicher Angaben für den Genealogen enthalten. Diese Informationen müssen aber mit viel Vorsicht interpretiert werden, und sie gewinnen wesentlich an Wert, wenn sie anderen Quellen gegenübergestellt werden. Gerade dieses Puzzle, das der Familienforscher in mühsamer Kleinarbeit Stück für Stück zusammenfügt, bringt am meisten Freude und Befriedigung.

DES ARBRES VALAISANS POUR BEX

par Pierre-Yves Pièce

Il ne s'agit pour une fois pas d'arbre généalogique mais bien de sapins ou autres mélèzes ! En effet l'article suivant aborde un sujet un peu inhabituel pour notre bulletin puisqu'il s'agit d'un acte de vente concernant la fourniture de bois pour les Salines de Bex, passé entre Leurs Excellences de Berne et plusieurs communiers de Salvan.

Il apporte néanmoins des informations intéressantes sur les patronymes et noms de lieux de la région. Il fournit également au géologue un éclairage particulier sur les relations qui existaient entre Valaisans et Bellerins vers 1700.

La fourniture du bois pour les Salines de Bex représentait un souci majeur pour les exploitants. Les premières méthodes utilisées pour extraire le sel, cuisson de la saumure, demandaient une quantité énorme de combustible. Vu la très faible salinité des sources on comptait environ douze kilos de bois pour obtenir un kilo de sel ! Il fallait donc impérativement augmenter la concentration de sel avant la cuisson. La construction de bâtiments de graduation, sorte de grands séchoirs où l'eau s'évaporait en partie lors de son passage sur des fagots de brindilles empilés, permit de diminuer d'environ dix fois la consommation en bois. La construction et l'entretien de ces bâtiments exigeaient cependant encore de nombreux arbres ! Celui du Béveux, en dessus de Bex, mesurait pas moins de cent septante-cinq mètres... Enfin le réseau de conduits amenant l'eau salée des sources jusqu'aux salines situées en plaine nécessita plusieurs centaines de kilomètres de mélèze de première qualité. En coupant et flottant de nombreux arbres, les Valaisans de Salvan ont ainsi participé au développement des Salines bellerines !

L'acte de vente transcrit ci-dessous provient des Archives Cantonales Vaudoises (cote Bv 30), les illustrations d'une ancienne carte appartenant au Musée de Bex (environ XVII^e siècle). Les compléments d'informations sur les patronymes et noms de lieux m'ont été très gentiment transmis par M. Maurice Coquoz de Salvan, suite aux conseils de M. Denis Lugon-Moulin de Finhaut. Je remercie vivement ces personnes pour leur aimable collaboration.

Du 24 août 1706

Gloire soit au tout puissant a jamais ainsi soit il. Qu'il soit cognut et manifeste a tous ceux a qui il conviendrat comme quoy l'an du seigneur courant dix sept cens et six et le vingt quatries jour du mois d'aoust en presence de moy notaire public et des tesmoins cy bas nommés se sont personnellement establis et constitués les hōffbles Claude Chapellet metral moderne de Salvan, Claude Mottet metral de Miesville, Pierre des Rives syndic de Ville, Pierre Deschoud syndic des Granges, François Bochattey syndic du quart des Marcotes au nom de Pierre de Rives pour le present absen, Jean Bochattey reconsilier, Mauris Valet et Pierre Bochattey de la Madetaz aussi reconsilier des Marcotes, François Voeffrey, François Lonfat, François Deslex, maître Claude Lhugon, Pierre des Rives, Pierre Reymond, François Reymond, Jean Forney, Claude Mottier, Pierre Bochattey, Pierre Guex marechal, Claude Guex jadis metral, Mauris Woeffrey, François Mottier, Pierre Matté, Pierre Guex, Jean Coquoz, Mauris Chesoz et Jean Coquoz, tous de la Communauté de Salvan agissans au nom de la generalité d'icelle et les presens faisans pour les absens, lesquels done ensuite de la permission sou-

a ce bout on jette le bois
dans le Rosne, qui va
flottant jusques au port
de massongere, ou on le
Retire, pour le Conduire
par Chariot, a la Saline
de Béz

Le flottage entre le Valais et Bex

26

veraine du 16 xbre 1705 accordée a discret et prudent Pierre Barbe assesseur Gouvernal des 4 mandemens d'Aigle, aux noms de leurs excellences de Berne pour la sortie des bois tant rière Leurs Communauté que la Chattellanie de Martigny, de leurs pleins grés et volontés deliberées sans malice pour eux et leurs successeurs, vendent et alienent a la meilleure maniere que faire se peut au dit Sr Barbe present pour et aux noms de leurs dites Excellences recevant et achettant, C'est a sc̄avoir tous les bois de haute futtee appartenans a ditte Communauté existans rière le bois de Gauroz au lieu dit dessous la Soffaz en prenans ceux qui sont jusqu'au terroir de Martigny du costé du levant depuis le chablu du Chené du creu et tendant par le vion ou petit chemin de la barmaz de la Caudraz, jusqu'au grand chablu de la Soffaz et suivant cet chablu de la Soffaz jusqu'à l'eau du Trian, aussi ceux qui sont inclos en tendant par la ditte eau au lieu dit ridon, et de là aux biens particuliers de Mauris Borjat et de Pierre Matté du costé du vent ou midi, sauf la jeur du Chattellan s'estandans par le grand chablu de la Soffaz tendans au premier crepon de la Soffaz ou de l'entrise le dessus, le grand chablu du Chattellan du vent, la mesme eau dessous, laquelle jeur quoique inclose dans les predits confins ne se vend pas et est reservée pour la maintenance du pont de Gauroz. i stans en outre permis au dit Sr. Barbe au nom que dessus, de couper et prendre les bois qui se treuveront aux bords de la rivière de Gauroz empêchans le cour libre d'icelle. Lesquels bois susconfinés et vendus seront coupés depuis la datte des presentes en cinquantes années consecutives pour le plus tard, le tout cependant au plutost que faire se pourrat, puisque la ou l'on aurat coupé une fois, il ne serat pas permis de recouper d'avantage d'autant que le bois qui recroitrat appartiendrat derechef a ditte communauté, et ainsy le bois coupé serat enlevé au plutost possible estant cependans permis aux Communiers de Salvan de couper des dits bois vendus dans les districts a eux appartenans pendans le dit terme pour leurs usage seulement sans fraude et sans en pouvoir faire aucun trafic; deplus est esté réservé qu'il serat permis a ceux de Salvan de mettre pasturer leurs bétails suivant la coutume du lieu, sans que ils soyent responsables des accidens qui en pourront arriver; quand aux ouvriers qui serviront aux decoupages des mesmes bois, ils seront de la religion catholique et on se servirat preferablement de ceux de Salvan en bienfaisans et moyennant un prix raisonnable; Et Leurs Excellences de Berne bonifierons et repondrons de tous les dams et dommages qui pourront survenir avec le temps tant au sujet du decoupage, chablage comme aussi de la conduite et sortie des dits bois, aussi bien que de ceux de Martigny, finallement la presente vendition se fait pour le prix de dixhuit pistollles, que le dit Sr. Barbe payerat aux noms de leurs dites Excellences, aux charges ayans de ditte Communauté avant aucun decoupage des dits bois avec tous depens legitimes tant incurus qu'a incurir au sujet de la presente vendition, laquelle se fait entre les parties en vue de ditte permission souveraine de bonne foy et sans aucune fraude ny malice, ny prejudice des dites parties, et devrat subsister par tous les meilleurs moyens et voyes que faire se pourrat. Inviolablement entr'icelles aux noms de qui elles agissent, ainsy qu'elles l'ont deuement promises par leurs sermens avec toutes les clauses et formalités en cecy de droit requises lesquelles seront tenues pour inserées, n'estant aucunement obmises par malice mais purement pour briefueté de present acte. Passé et conclut a Salvan en place publique en presence de hoftes Pierre Ducret Savoyard demeurant icy, et Jaque Morillon de Bex au Canton de Berne, tesmoins là presens et pris pour cecy, et moy notaire, qui en foy des presentes me suis signé avec proteste accoutumée

Nicolas Greyloz, Notaire



Le port de Massongex

27

Nous Nicolas Camanis Abbé du Royal et ancien Monastere de St Mauris et seigneur spirituel et temporel de Salvan et Fignos et Chapitre de dit Monastère ou Abbaye

Ayant veus, leus et entendus l'acte de vendition cy devant escript en faveur de Leurs Excellences de Berne des bois de haute fuitée riere nostre jurisdiction de Salvan, et ce par les charges ayans d'icelle faite au Sr Barbe aux noms de Leurs dites Excellences Veue pareillement la permission souveraine pour la sortie des mesmes bois dattée du 16 Xbre 1705 plusieurs raisons d'ailleurs a ce nous mouvons, approuvons ratifions et confirmions le dit acte dans ses poins, clauses, conditions et articles, voulons que selon iceux il sorte son plein et entier effect. Fait a l'Abbaye de St Mauris ce ...

Nicolas Camanis, Abbé de St Mauris

Le tableau suivant donne la correspondance de l'orthographe des patronymes cités dans cet acte. Pour plus de détails on consultera l'article de M. Louis Coquoz intitulé 'Démographie du Vieux Sylvanum', paru dans les Annales valaisannes de 1924.

Vers 1700	Vers 1800
Bochattey	Bochatey
Chappalet	Chapalet
Chesoz	Cheseaux
Deschoux	Sumom de Detzou donné à une branche de la famille Coquoz
Fomey	Nom patois de Fournier, aucune trace dans les archives communales
Guex	Gay
Lhugon	Lugon
Matté	Mathey
Voeffrey ou Weffrey	Voeffray

Les lieux ayant naturellement changé en trois siècles, il n'est plus possible de tous les situer Certains cependant existent encore:

Vers 1700	Actuellement
Le Chené du creu	n'existe plus, remplacé par le Tzable plan (dévaloir se terminant par un replat)
La jeur du Chattelan	forêt comprise dans la jeur brûlée
Le pont de Gauroz	pont de Geuroz ou pont des Leysettes se trouvant sous le dit hameau
Le ridon	lieu-dit au bord du Trient, en-dessous du Trétien
La Soffaz	La Chauffa

L'histoire des Mines, on le constate au cours de la lecture de cet acte, peut apporter un peu de sel dans les recherches généalogiques ! Les personnes intéressées par ce sujet consulteront avec plaisir les archives bellerines, vaudoises ou bernoises pour découvrir encore bien des anecdotes...

ENQUÊTE GÉNÉALOGIQUE

par Philippe Terrettaz

L'an passé l'AVEG avait lancé un appel pour connaître les secteurs de recherche, les centres d'intérêt, de ses membres.

Un questionnaire était parvenu à chaque membre de notre association. Durant l'année écoulée ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de «Curriculum Vitae généalogiques» qui nous sont revenus en retour chargés d'informations.

Le dépouillement de ces informations dévoile l'étendue et la diversité des recherches de chacun d'entre nous.

En premier lieu, c'est une liste de plus de 170 patronymes que nous avons pu établir aujourd'hui avec le nom des membres de l'AVEG qui ont effectué des généalogies sur ces sujets ou qui y travaillent encore.

Nous avons décidé de publier dans ce bulletin le résultat de cette enquête, afin de donner à chacun de nos membres la possibilité de contacter les gens qui possèdent des renseignements sur une famille qui intéresse l'un ou l'autre.

Avant de commencer des investigations pour une nouvelle généalogie, un coup d'œil sur cette liste évitera aussi que des recherches se fassent à double.

Nous vous rendons néanmoins attentifs que cette liste n'est pas exhaustive. Les différentes régions de notre canton sont représentées de façon inégale; certaines sont même inexistantes dans cette liste tandis que l'on y trouve des familles d'autres cantons suisses voire de l'étranger.

Quelques chercheurs travaillent sur les

familles de l'ensemble d'une commune. On les a insérés ci-après sous «familles de...»

Des notes sur l'état d'avancement des recherches accompagnent chaque patronyme avec les abréviations suivantes:

G = Généalogies effectuées,
EC = Recherches en cours,
R = Renseignements sur...

Plusieurs personnes ont indiqué qu'elles utilisaient l'informatique et l'échange de données ne sera que plus facilité.

Hormis les généalogies nous avons aussi relevé, en second lieu, un intérêt marqué pour l'héraldique et pour l'histoire locale. Il n'est pas possible d'en tirer des conclusions bien fracassantes mais cela nous guidera pour l'élaboration des programmes d'activité futurs de notre association.

De plus l'un ou l'autre de nos membres pose des questions pour l'aider dans ses recherches. Nous ne pouvons pas répondre individuellement à ces personnes mais là encore nous pouvons diriger nos prochaines activités pour satisfaire tout le monde.

N'hésitez-pas à nous transmettre vos «Curriculum Vitae» nous compléterons ces listes que nous mettrons à jour.

Quoi qu'il en soit tous ces renseignements issus de cette enquête généalogique prouvent, si besoin en était, l'activité débordante des membres de notre association et nous encourage encore pour faire toujours mieux pour favoriser la recherche généalogique.

GENEALOGISCHE UMFRAGE

Philippe Terrettaz

Die WVFF hat im vergangenen Jahr eine Umfrage unter den Mitgliedern durchgeführt, um die Interessens- und Forschungsgebiete jedes einzelnen in Erfahrung zu bringen. Wir haben jedem Mitglied einen Fragebogen zugestellt. Bis jetzt sind uns rund 50 Antworten zurückgesandt worden. Die Auswertung dieser Fragebogen widerspiegelt die Breite und Verschiedenartigkeit der laufenden Forschungen.

Wir verfügen heute über eine Liste von rund 170 Familiennamen, deren Genealogien von Mitgliedern unserer Vereinigung bereits erforscht wurden oder gegenwärtig bearbeitet werden.

Die Veröffentlichung des Ergebnisses dieser Umfrage soll jedem die Möglichkeit geben, sich mit Kollegen in Verbindung zu setzen, die an gleichen Forschungen arbeiten. Es lohnt sich vielleicht, einen Blick auf diese Liste zu werfen, bevor man an die Erstellung eines neuen Stammbaumes geht. Doppelprüfungen lassen sich so vermeiden.

Selbstverständlich ist diese Umfrage nicht erschöpfend. Die verschiedenen Regionen unseres Kantons sind sehr ungleich vertreten, gewisse Teile fehlen sogar vollständig, dafür finden sich Familien aus andern Kantonen oder gar aus dem Ausland auf der Liste. Teilen Sie uns weiterhin mit, woran Sie arbeiten. Wir werden uns bemühen, die Liste stets auf dem neuesten Stand zu halten.

Noch etwas zur Liste : einzelne Forscher

oder Forschergruppen bearbeiten sämtliche Familien einer Gemeinde. Man findet sie in der Liste unter "Familien von ...".

Abkürzungsverzeichnis :

- G = beendete Genealogie
- EC = laufende Forschung
- R = Angaben vorhanden.

Mehrere Personen arbeiten mit EDV, das vereinfacht den Austausch von Daten erheblich.

Unsere Umfrage hat auch gezeigt, dass bei manchem neben der Familienforschung auch die Heraldik und die Ortsgeschichte im Mittelpunkt des Interesses stehen. Es lassen sich freilich keine aufsehenerregenden Schlüsse ziehen, aber wir werden bei der Zusammenstellung der kommenden Anlässe auch diese Sparten berücksichtigen müssen.

Einzelne Mitglieder stellen zudem ganz konkrete Fragen im Zusammenhang mit ihren Forschungen. Wie können leider nicht jedem einzelnen persönlich antworten, werden uns aber bemühen, anlässlich des einen oder andern Anlasses darauf einzugehen.

Falls sie Ihren Fragebogen noch nicht ausgefüllt haben, können Sie es immer noch tun, wir werden die Listen (wie gesagt) gelegentlich ergänzen.

Das Ergebnis dieser Umfrage beweist einmal mehr die erfreuliche Aktivität unserer Mitglieder und ermutigt uns in unseren Anstrengungen zur Förderung der Familienforschung.

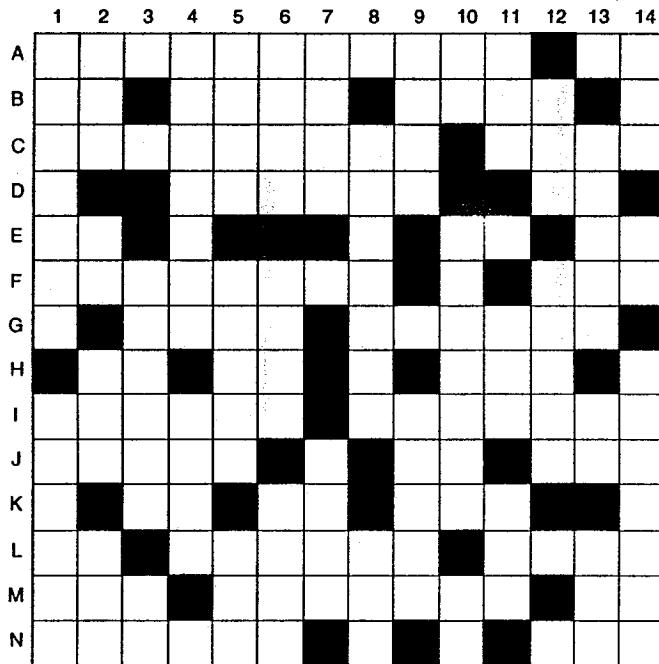
FAMILLE	ORIGINE	GENEALOGISTE	ADRESSE	ETAT
FAMILIE	URSPRUNG	FAMILIENFORSCHER	ADRESSE	STAND
Anthamatten	Stalden	Berchtold Stefan	Stalden	EC
Antille	Chalais	Savioz Michel	Veyras	R
Avanthay	Champéry / Illiez	Avanthay Freddy	Champéry	G
Avanthay	Val d'Illiez	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Barlatey	Monthey	Gay Gilbert	Monthey	EC
Barman	Massongex	Barman Marcel	Villars-sur-Glâne	EC
Bellon	Troistorrents	Donnet-Monnay Georges	Choëx	EC
Bemer	Guggisberg	Bemer Elsa	Sion	EC
Berchtold	Stalden	Berchtold Stefan	Stalden	EC
Berod	Val d'Illiez	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Bérod	Monthey	Gay Gilbert	Monthey	EC
Berra	Champéry	Avanthay Freddy	Champéry	G
Berra	Champéry	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Berra	Monthey	Gay Gilbert	Monthey	EC
Bertholet	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Bertuchoz	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Bonnet	Bullet / Vaud	Donnet-Monnay Georges	Choëx	EC
Bonvin	Sion	De Wolff Emmanuelle	Sion	EC
Borat	Champéry	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Brantschen	Randa	Truffer Bernard	Uvrier	G
Bressoud	Vionnaz	Veuthey Guy	Vionnaz	EC
Bruchez	Saxon / Bagnes	Williams Jacquelyn	Morena Valey USA	G
Bruttin	Grône	Savioz Michel	Veyras	R
Buman	Randa	Truffer Bernard	Uvrier	G
Bützberger	Bleienbach / Grimsuat	Bützberger Jean	Sion	G
Camelique	Fribourg	Darbellay Georges	Carouge	EC
Carruzzo	Chamoson	Carruzzo Ignace	Chamoson	G
Champod	Bullet / Vaud	Donnet-Monnay Georges	Choëx	EC
Chappot	Charrat-Trient-France	Chappot Willy	Charrat	G
Cheseaux	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Cironi	Chamoson-Conthey?	Williams Jacquelyn	Morena Valey USA	G
Clavaz	Conthey	Savioz Michel	Veyras	G
Clavien	Miège	Clavien Theo	Miège	G
Clavien	Miège	Savioz Michel	Veyras	R
Clement	Champéry	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Clement	Champéry / Illiez	Avanthay Freddy	Champéry	G
Cretton	Valais	Darbellay Georges	Carouge	EC
Czech		Héritier Colette	Sion	G
Darbellay	Liddes	Darbellay Georges	Carouge	EC
Defago	Val d'Illiez	Savioz Michel	Veyras	R
Defayes	Leytron	Defayes Fernand	Leytron	G
Defayes	Leytron-Riddes	Defayes Yves	Leytron	G
Devanthey	Monthey	Savioz Michel	Veyras	R

FAMILLE	ORIGINE	GENEALOGISTE	ADRESSE	ETAT
FAMILIE	URSPRUNG	FAMILIENFORSCHER	ADRESSE	STAND
Devouassoux	Chamonix	Savioz Michel	Veyras	R
Donnet-Bron	Troistorrents	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Donnet-Descartes	Choëx	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Donnet-Monnay	Troistorrents	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Dorsaz	Liddes	Darbellaay Georges	Carouge	EC
Dubosson	Troistorrents	Donnet-Monnay Georges	Choëx	EC
Dussex	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Ecoeur	Val d'Illiez	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Es-Borat	Val d'Illiez	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Exenny	Champéry / Illiez	Avanthay Freddy	Champery	G
Exhenry	Champéry	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Exquis	Liddes	Darbellaay Georges	Carouge	EC
Familles	Bagnes	Carron Marthe + CREPA	Bagnes	G
Familles	Bex	PièceYves	Bex	EC
Familles	Chamoson	Carruzzo Ignace	Chamoson	EC
Familles	Hérémence	Dayer Camille	Martigny	G
Familles	Miéville	Bochatay Georges	Miéville	G
Familles	Miéville	Bochatay Karim	Miéville	G
Familles	Monthey	Gay Gilbert	Monthey	EC
Familles	Nendaz	Bourban Paul	Nendaz	EC
Familles	Randa	Truffer Bernard	Uvrier	EC
Familles	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Familles	Savièse	Bretz Anne et Nicola	Savièse	EC
Familles	Sembrancher	Ribordy René Marc	Sembrancher	EC
Favrod	Vaud	Savioz Michel	Veyras	G
Fellay	Saxon	Cheseaux Gabriel	Saillon	G
Fellay	Saxon	Savioz Michel	Veyras	R
Fert	Champéry	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Fontannaz	Conthey	Cheseaux Gabriel	Saillon	EC
Fomage	Troistorrents	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Fomage	Troistorrents	Savioz Michel	Veyras	R
Fracheboud	Vionnaz et Vouvry	Veuthey Guy	Vionnaz	EC
Friy		Clavien Theo	Miège	EC
Frossard	Liddes	Darbellaay Georges	Carouge	EC
Fumeaux	Conthey	Aigon-Fumeaux Annie	Sartrouville F	EC
Fumeaux	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Gaillard	Bullet / Vaud	Donnet-Monnay Georges	Choëx	EC
Gaillard	Ardon	Cheseaux Gabriel	Saillon	G
Gay	Choëx-Monthey-St-Jean	Gay Gilbert	Monthey	G
Gay	Saillon	Terrettaz Philippe	Saillon	G
Germanier	Conthey-Vétroz	Germanier Laurent	Choëx	EC
Gex-Collet	Val d'Illiez	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G
Gex-Fabry	Val d'Illiez	Donnet-Monnay Georges	Choëx	G

FAMILLE	ORIGINE	GENEALOGISTE	ADRESSE	ETAT
FAMILIE	URSPRUNG	FAMILIENFORSCHER	ADRESSE	STAND
Gillabert	Val d'Illiez		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Girod	Monthey		Gay Gilbert	Monthey
Gisler	Schattdorf / Altdorf		Gisler Hans	Sion
Gonnet	Champéry		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Gonnet	Val d'Illiez		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Grenon	Champéry		Avanthay Freddy	Champery
Grenon	Champéry		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Hallenbarter			Héritier Colette	Sion
Hasen	Golaten		Hasen Eduard	Berne
Hasen	Grossaffoltern		Hasen Eduard	Berne
Hasen	Zermatt, Sion, Sierre		Hasen Eduard	Berne
Heldner	Glis-Eyholz		Heldner Paul	Glis
Héritier	Savièse		Cheseaux Gabriel	Saillon
Héritier	Savièse		Héritier Colette	Sion
Hofmann	Allemagne		Darbellaay Georges	Carouge
Jud	Allemagne		Darbellaay Georges	Carouge
Jullionard	Saillon		Terrettaz Philippe	Saillon
Lador	Bullet / Vaud		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Lassueur	Bullet / Vaud		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Lattion	Liddes		Darbellaay Georges	Carouge
Lefèvre	Île-de-France		Rosset Christiane	Nyon
Lehmann	Hindelbank		Hasen Eduard	Berne
Lugon	Riddes		Williams Jacquelyn	Morena Valey USA
Luisier	Saillon		Terrettaz Philippe	Saillon
Maillard	France		Darbellaay Georges	Carouge
Marietan	Val d'Illiez		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Martenet	Troistorrents		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Metry	Albinen		Metry Kurt	Albinen
Michaud	Champéry		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Michelod	Bagnes / Liddes		Michelod Stéphane	Orsières
Michelod	Saxon		Williams Jacquelyn	Morena Valey USA
Misselier	St-Maurice / Mex		Gerber Freddy	Bex
Monnet	Riddes		Williams Jacquelyn	Morena Valey USA
Moser	Biglen		Hasen Eduard	Berne
Moulin	Saillon		Terrettaz Philippe	Saillon
Noir	Riddes		Williams Jacquelyn	Morena Valey USA
Pahud	Vaud		Savioz Michel	Veyras
Peltier	Sarthe / F		Rosset Christiane	Nyon
Perrier	Saxon		Williams Jacquelyn	Morena Valey USA
Perrin	Val d'Illiez		Donnet-Monnay Georges	Choëx
Peyer (de)	Schaffhouse		Gerber Freddy	Bex
Pièce	Bex		Pièce Yves	Bex
Piesmalsky	France		Darbellaay Georges	Carouge

MOTS CROISÉS 5

par Michel Savioz



Horizontalement

A. Patronymie présidentiel - Interjection. B. La rumeur - Vrai - Plantes vivaces. C. Obscure - Monnaies. D. Frappas - Règle. E. Certaine mesure - Symbole - Se déplace. F. Remontais - Sou jaune. G. Époques - Glucides. H. Dans le vent - Deux voyelles - Pronom. I. Implorons - Pied composé. J. Désavoue - Symbole chimique - Crainte sans tête. K. Voyelle doublée - Fin d'infinitif - Levant. L. Négation - Patronymie - Parfois blanche. M. Solution - Blessures - Conjonction. N. Épreuves - Vieille armée

Verticalement

1. Patronymie agréable (arg.) - Patronymie souverain. 2. Première - Négation - Ancienne colère - Pronom. 3. Révolutionnaire - Préposition. 4. Patronymie très utile aux chercheurs - Parfois blanches. 5. Ardeur - Chance - Gendre du prophète. 6. Ouvertes - Enzymes - Bugles. 7. Choisis - Dérobés. 8. Périodes - Palmipède. 9. Roche - Pression électrique. 10. D'un auxiliaire - Cages - Venu. 11. Patronymie ou souverain étranger - Libéralité - Amas. 12. Manche - Un fanatique. 13. Plaques de neige - Roulé - Possessif. 14. Légumineuses - Neuf un premier - Patronymie équeuté

SOLUTION DES MOTS CROISÉS 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
A	A	V	E	N	T	U	R	I	N	E	S	I	N	O	P	L	E	S	
B		I	V	E	T	E	O	R	A	U									
C	F	E	N	D	I	C	I	E	L		L	U	T		F				
D	N	N	U	L	E	R	I	R	A	I	I	I	I	R					
E	L	U	I	E	N	C	E	L	A	D	O	N	G	O	A				
F	F	U	T	V	E	L	I	T	Y	U	S	E	E	N					
G	M	I	L	L	E	T	R	A	Y	E	N	T	U	S	E				
H	I	L	E	T	I	T	R	A	A	Z	U	R	E	S	E				
I	I	N	E	O	N	G	U	I	O	C	S	E	L	E					
J	J	U	S	S	O	U	R	L	E	T	H	I	M	A	R	B	R	E	
K	K	R	A	D	E	H	A	T	A	L	E	R	E	A	U				
L	L	E	S	A	R	E	R	E	S	A	R	G	E	N	T				
M	M	S	A	B	L	E	G	U	E	U	S	I	L	E	S				
N	N	R	A	E	C	U	S	A	N	S	E	E				E			
O	O	B	I	G	A	R	R	E	S	P	I	E	S	S	S	M			
P	P	L	U	N	O	L	I	V	A	T	R	E	S	C	P				
Q	Q	E	T	E	F	U	T	E	R	E	M	E	T	I	O				
R	R	U	E	R	P	E	I	N	T	U	R	E	T	A	L	U			
S	S	D	A	G	D	U	S	A	C	R	I	S		R					
T	T	E	M	E	R	A	U	D	E	M	E	U	N	I	R	P			
U	U	P	E	T	R	E	N	E	O	N	O	O	R						
V	V	R	E	P	A	N	D	U	E	J	O	N	Q	U	I	L	E		
W	W	U	N	I	O	N	I	R	I	A					L	E	A	R	
X	X	S	U	N	C	A	R	B	O	R	U	N	D	U	M	R	D	A	
Y	Y	S	E	T	E	A	N	N	E	O	R	I							
Z	Z	E	R	S	E	A	I	E	D	E	C	O	L	O	R	E	E	S	

NOUVEAUX MEMBRES - NEUE MITGLIEDER

Amoos Lina, Loc

Barman Marcel, Villars s/Glâne

Beytrison Charles-Albert, Evolène

Donnet Jean-Paul, Monthey

Genolet Norbert, Hérémence

Grand Erhard, Susten

Heldner Lot, Glis

Hugon Francis, Martigny-Croix

Oggier Maurice, Vétroz

Raymond Claudy, Saillon

Reichenbach Pierre, Monthey

Walther Klaus, Glis

Du 31 octobre 1993 au 29 octobre 1994 : 12 admissions, 8 démissions, 1 décès.
Total : 167 membres.